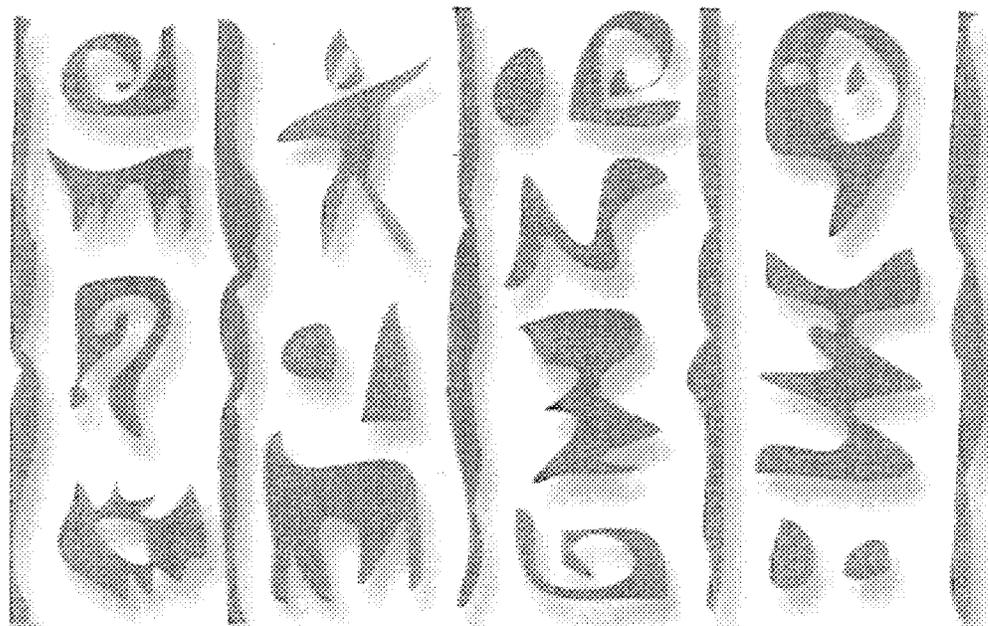


COLLECTION

ÉTUDES RÉGIONALES



GRIR
G r o u p e
de recherche
et d'intervention
régionales

Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France

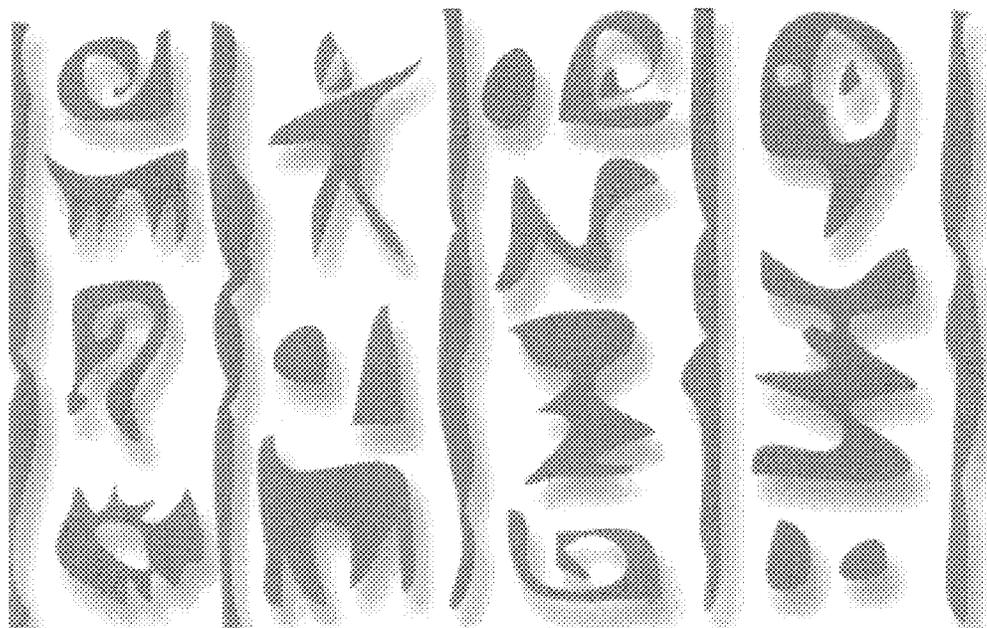
Janick Langlois



Université du Québec à Chicoutimi

COLLECTION

ÉTUDES RÉGIONALES



GRIR
G r o u p e
de recherche
et d'intervention
régionales

Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France

Janick Langlois



Université du Québec à Chicoutimi

LES PÊCHERIES DE LOUP-MARIN
EN NOUVELLE-FRANCE

par
Janick Langlois

Collection Études régionales

GROUPE DE RECHERCHE ET
D'INTERVENTION RÉGIONALES

Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi comme exigence partielle
de la Maîtrise en études régionales à l'été 2000.

Coordination à l'édition : Suzanne Tremblay

Mise en page finale : Esther Cloutier

© Université du Québec à Chicoutimi
Dépôt légal — 2^e trimestre 2002

Bibliothèque du Canada
Bibliothèque du Québec

ISBN : 2-920730-79-7

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est un mémoire de maîtrise réalisé à l'Université du Québec à Chicoutimi à l'été 2000. Nous désirons remercier monsieur André côté, professeur en histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui a bien voulu diriger cette recherche. Sa connaissance approfondie des gens d'affaires de la Nouvelle-France et ses conseils judicieux nous ont guidée tout au long de ce travail. Madame Madeleine Potvin mérite aussi notre reconnaissance pour sa minutie et sa disponibilité dans la mise en page du texte. Nous remercions aussi le Groupe de recherche en intervention régionale (GRIR) pour la publication cet ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS..... | iii |
| TABLE DES MATIÈRES..... | v |
| TABLE DES SIGLES..... | vii |
| Liste des tableaux, cartes et photographies..... | viii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| PREMIÈRE PARTIE : LA DÉCOUVERTE D'UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE (1550-1732) | |
| Chapitre I : Environnement et humanisation (1550-1660)..... | 7 |
| Environnement..... | 7 |
| Les populations autochtones..... | 12 |
| Présence européenne et française..... | 13 |
| Chapitre II : L'arrivée des Canadiens au Labrador (1661-1732)..... | 19 |
| La conjoncture générale..... | 19 |
| Les concessions des lieux de pêche..... | 23 |
| Instauration d'un pouvoir public : le commandant du Labrador..... | 27 |
| DEUXIÈME PARTIE : L'ENTREPRISE DE PÊCHE AU LOUP-MARIN (1733-1765) | |
| Chapitre III : Mise en valeur d'un établissement (1733-1743)..... | 39 |
| L'engouement des gens d'affaires et des officiers de l'État..... | 39 |
| Mobilisation de ressources matérielles..... | 42 |
| Mobilisation de ressources humaines..... | 44 |
| Mobilisation des capitaux..... | 48 |
| Les conditions de vie..... | 50 |
| La pêche au loup-marin..... | 53 |
| Les Autochtones..... | 57 |

| | |
|--|----|
| Chapitre IV : Influences et retombées (1744-1765) | 63 |
| Le commerce à partir des postes | 63 |
| Les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans..... | 66 |
| Bilan financier..... | 68 |
| | |
| CONCLUSION..... | 79 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 83 |
| ANNEXE I | 91 |
| ANNEXE II | 92 |
| ANNEXE III | 93 |

TABLE DES SIGLES

| | | |
|---------|---|---|
| AN, Col | : | <i>Archives nationales, Paris, Fonds des colonies.</i> |
| ANQ-Q | : | <i>Archives nationales du Québec, Bureau central de Québec.</i> |
| DBC | : | <i>Dictionnaire biographique du Canada.</i> |
| RAPQ | : | <i>Rapport de l'archiviste de la province de Québec.</i> |
| RHAF | : | <i>Revue d'histoire de l'Amérique française.</i> |

Note : Depuis 1999, l'Office de la langue française permet d'accorder le mot *inuit* en genre et en nombre comme les autres adjectifs désignant un peuple.

LISTE DES TABLEAUX, CARTES ET PHOTOGRAPHIES

| | | |
|------------------|---|----|
| Tableau 1 : | Attribution de concessions, 1661-1721..... | 24 |
| Tableau 2 : | Attribution de concessions, 1733-1749..... | 40 |
| Tableau 3 : | Volume et prix des barriques d'huile de loup- marin provenant du Labrador (1720-1747)..... | 76 |
| Carte 1 : | Carte du Grand banc et des territoires de pêche..... | 17 |
| Carte 2 : | Carte de l'Amérique du Nord (1755-1760)..... | 22 |
| Carte 3 : | Répartition des postes de traite au Québec-Labrador..... | 26 |
| Photographie 1 : | Cuestas de la Minganie..... | 9 |
| Photographie 2 : | Terrasse de Natashquan..... | 11 |
| Photographie 3 : | Vieux poste..... | 31 |

INTRODUCTION

Plusieurs ouvrages ont été consacrés à l'histoire économique et sociale de la Nouvelle-France depuis les trente dernières années. Cependant, peu d'auteurs se sont attardés à étudier une activité commerciale en tant que sujet de recherche. Le commerce en Nouvelle-France est pourtant un phénomène qui mérite l'attention des chercheurs en histoire. C'est à travers l'étude de ce type d'activité que se révèlent les rouages d'une société, les structures qui la soutiennent, les réseaux qui se tissent, la formation de l'identité et du territoire, les stratégies et comportements qui déterminent parfois, encore aujourd'hui, nos façons de vivre.

Le présent ouvrage s'inscrit dans cette optique de recherche et porte sur les *pêcheries de loup-marin* organisées par les marchands bourgeois de Québec, à l'époque de la Nouvelle-France. La chasse au phoque (appelée pêche par les contemporains parce qu'effectuée avec des filets tendus dans l'eau) est une activité très ancienne. Pratiquée depuis des millénaires par les Inuits, elle fut reprise par les Blancs dès le début du XVI^e siècle, au moment de la venue des premiers pêcheurs européens dans l'estuaire du Saint-Laurent. Ils venaient y pêcher la morue, chasser la baleine ainsi que d'autres *poissons à lards*¹. Le phoque était une ressource importante pour les contemporains de la Nouvelle-France. L'huile, liquide clair, inodore et insipide qu'on obtient en faisant fondre l'épaisse couche de graisse attachée à la peau, servait de combustible dans les lampes, d'huile à cuisson et de lubrifiant. Sa fourrure, son cuir et sa viande en faisaient également un animal très convoité.

Il nous a semblé d'un grand intérêt de faire cette recherche, car à travers l'étude des pêcheries de loup-marin, trois aspects de l'histoire qui nous apparaissent importants peuvent être approfondis. D'abord l'histoire du capitalisme, qui offre une vision par laquelle on peut voir le monde dans un tout global et cohérent et nous permet de connaître le quotidien des gens ainsi que les rapports de forces qui se déploient au sommet de la société. Ensuite, l'histoire du XVIII^e siècle, qui est celui de l'accélération économique générale et de l'éclatement des frontières de l'impossible. Siècle aussi qui voit l'émergence d'une conscience nationale chez les

1 « Dictionnaire de l'Académie française », <http://www.unilim.fr/~caron/academie/loup4.htm>.

Canadiens. Et finalement, l'histoire de la mer, la mer qui reste telle qu'on peut la voir et l'aimer, le plus beau document qui soit sur sa vie passée².

Notre histoire de la mer se borne au littoral du golfe Saint-Laurent, et plus particulièrement à la Côte-Nord et au Labrador. Les pêcheries de loup-marin effectuées dans ce secteur ne représentaient pas le principal apport économique pour la majorité des gens d'affaires qui s'y sont adonnés. Néanmoins, par la place qu'elle occupe dans la société coloniale, par son envergure internationale et de par les importants capitaux engagés, la chasse au phoque pique la curiosité. Notre étude tentera, par l'entremise de cette activité commerciale, de déterminer son importance économique qui a été jusqu'ici sous-estimée, de jeter un peu d'éclairage sur les pratiques des gens d'affaires de la Nouvelle-France et, également, de reconstituer une partie de l'histoire des hommes qui ont vécu de cette activité ou qui y ont été liés, tels les populations autochtones, les pêcheurs européens ainsi que les engagés canadiens. Notre effort s'inscrit dans cette perspective de recherche en histoire sociale qui raconte la vie des humains *ordinaires*, plus souvent qu'autrement anonymes, à partir du seul lieu où ils ont laissé des traces de leur passage, les archives³.

À cette fin, nous avons divisé l'ouvrage en deux parties, chacune composée de deux chapitres. La première partie démontre la découverte du potentiel économique et s'attarde, dans un premier temps, à décrire l'espace concerné et l'environnement plutôt hostile qu'est le littoral du golfe et du fleuve Saint-Laurent. Nous verrons dans le second chapitre que cet immense territoire n'est pas un espace déserté et qu'en l'occurrence, il fut fréquenté et occupé durant les années 1550 et 1732 par différents groupes d'humains, tels les populations autochtones, les pêcheurs européens et quelques Canadiens par concessions en seigneuries. La seconde partie du livre s'ouvre sur l'essor et le développement des établissements de pêches de loup-marin qu'on peut situer autour des années 1733 à 1744. Ces entreprises, dont le but principal était de faire le commerce des huiles et peaux de loup-marin, se trouvaient alors sous le monopole des gens d'affaires de Québec. Ceux-ci déployaient beaucoup d'énergie en vue de tirer profit de ces exploitations et il sera intéressant de démontrer les efforts faits en ce sens : lobbying pour obtenir une concession de pêche, recrutement de ressources humaines, achats d'équipements,

2 Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, Artaud, 1985, p. 15 ; Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Colin, 1966, vol. 1, p. 5 ; Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996, p. 57.

3 Jean-François Brière, *La pêche française en Amérique du Nord au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, p. 7.

etc. Nous apprendrons comment s'organise et se déploie une entreprise, comment vivent les engagés qui travaillent dans les postes. Dans le dernier chapitre, nous traiterons du commerce des denrées et marchandises qui se faisait à partir du Labrador. Cette activité, bien que secondaire, n'était pas négligeable sur l'impact financier. Enfin, nous jetterons un regard sur le déclin de cette activité qui coïncide avec les deux périodes de guerre qui eurent lieu entre 1744 et 1760 et nous dresserons un bilan financier des entreprises de pêche de loup-marin.

C'est principalement sur les minutes notariales que repose cette étude. Particulièrement, les contrats concernant des transactions entre les entrepreneurs de pêcheries de loup-marin, les contrats d'engagement du personnel affecté aux postes de pêche, de locations de concessions, d'achats de marchandises et d'équipements, d'obligations, de marchés de vente, d'affrètements, de quittances, de procurations, etc. Le dépouillement de contrats notariés, tels les actes de mariages, les testaments et inventaires après décès s'est avéré également fort utile. Par ailleurs, le repérage des contrats de notaire a pu être grandement facilité par l'utilisation du formidable instrument de recherche que constitue la banque de données Parchemin. À la consultation des greffes de notaires s'ajoutent d'autres fonds comme ceux des Archives des Colonies, des Archives de la Marine et des Archives nationales du Canada. Dans l'intérêt de cette recherche portant sur la bourgeoisie marchande, la lecture d'œuvres présentant le même caractère a été d'un grand apport méthodologique ; celles par exemple de Fernand Braudel, Pierre Goubert, Guy Frégault, Cameron Nish, Jean-François Brière, Louise Dechêne, André Côté et Jeannette Larouche. Une étude de cette nature ne peut se faire sans une connaissance précise de l'ensemble des techniques utilisées autrefois pour la chasse au phoque afin de saisir son rôle social, économique et politique. En ce sens, la consultation d'ouvrages spécialisés tels ceux d'André Lepage, Pierre Beaucage et de Françoise Niellon s'est avérée nécessaire. C'est à partir de ces sources d'informations que nous pouvons connaître et faire connaître, voir et faire voir ce qu'ont été les entreprises de pêches de loup-marin à l'époque de la Nouvelle-France.

PREMIÈRE PARTIE

**LA DÉCOUVERTE D'UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE
1550-1732**

CHAPITRE I

ENVIRONNEMENT ET HUMANISATION (1550-1660)

On dit que l'environnement façonne les individus et détermine leur mode de vie. C'est la raison pour laquelle il nous apparaît important, dans ce premier chapitre, de décrire l'aspect physique des lieux dans lesquels s'établissent les exploitations de pêche de loup-marin. Les entrepreneurs canadiens ne sont pas seuls dans ce vaste espace qu'ils occupent et il convient, de ce fait, de présenter les autres groupes d'humains qu'ils auront à côtoyer dans leurs activités.

ENVIRONNEMENT

Les contemporains de la Nouvelle-France avaient pour habitude de désigner sous le vocable *Labrador* tout le littoral compris entre la limite nord de la traite de Tadoussac (rivière Moisie) et le détroit de la baie d'Ungava. Cette portion de territoire englobe aujourd'hui les régions de la Basse et de la Moyenne Côte-Nord ainsi qu'une partie du Labrador terre-neuvien⁴.

La frange côtière qui s'étend des Grandes-Bergeronnes à l'ouest jusqu'aux Îles Mingan vers l'est apparaît comme le bord d'un grand plateau fortement soulevé. La topographie plutôt régulière présente des terrasses et des buttes. Ce plateau laurentien est limité à l'arrière par la chaîne des Laurentides qui forme le bouclier. Longeant le littoral, le rebord montagneux peut, à certains endroits, rejoindre le rivage et à d'autres s'en éloigner à une distance respectueuse.

Au-delà des Îles Mingan, toute apparence de hautes terres disparaît. D'innombrables îles, îlots, écueils et récifs parsèment la côte morcelée. Il faut dépasser Mécatina pour retrouver des falaises abruptes variant de 200 à 385 mètres. La côte nord du Saint-Laurent est également

4 Pierre Frenette *et al.*, *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, IQRC, PUL, 1996, p. 137.

formée de *cuestas*, véritables encoches littorales résultant de l'érosion du passage des glaciers et du soulèvement de la pénéplaine. Les monolithes des Îles Mingan constituent un bel exemple de *cuestas* (photographie 1). On en retrouve également dans la région de la baie de Brador. Les quelques plaines sablonneuses qu'on peut rencontrer en certains endroits, comme le delta de la rivière Natashquan, proviennent d'anciennes terrasses marines formées durant la période de submersion par la mer de Golthwaith à la suite du retrait des glaciers, il y a environ 13 000 ans⁵.

Le climat de la Côte-Nord et du Labrador est sans contredit sous influence marine. L'hiver est certes long, mais pas aussi froid qu'on pourrait le croire. Ce sont les vents du nord qui y sévissent avec fureur pendant des semaines qui le rendent redoutable. L'été est frais et tarde à arriver en raison du refroidissement qu'apportent les banquises qui dérivent en face de la côte. L'englacement du détroit de Belle-Isle et du nord-est du golfe Saint-Laurent s'effectue au début de décembre et n'est libéré qu'entre la fin mai et le début juin. La neige qui recouvre le sol peut atteindre une épaisseur de deux mètres. La période où l'on est sûr d'éviter les gelées s'étale du 15 juin au 15 août environ, ce qui donne une saison végétative impropre à la plupart des cultures de subsistance.

La navigation y est difficile. Elle doit s'appuyer sur une bonne connaissance des eaux qui bordent la Côte-Nord et le Labrador. La côte est déchiquetée par des baies étroites et profondes ainsi qu'une multitude de rivières, cascades spectaculaires ou fjords qui s'y déversent. Les embouchures sont parfois obstruées par des terrasses d'argiles de sable, ce qui rend l'accès à ces estuaires difficile pour les voyageurs nautiques qui s'y risquent. Les multiples rochers, écueils, récifs, îles et îlots soustraient aux yeux des navigateurs les havres sûrs dans lesquels on peut accoster. Le brouillard, présent jusqu'à 20 % du temps de navigation, escamote les obstacles topographiques en certains endroits. Les fonds marins sont de véritables cimetières de navires naufragés, comme celui de l'amiral Walker qui s'échoua à l'Île-aux-Œufs en 1711. À ces dangers s'ajoutent la présence d'icebergs ainsi que de fréquentes tempêtes.

5 J.-A. Elson, « Late quaternary marine submergence of Quebec », *Revue géographique de Montréal*, vol. XXIII, n° 3, p. 250.



Photographie 1

Cuestas de la Minganie

Photographie de Eugen Keđl tirée du livre La Côte-Nord, p. 20.

Typiquement boréales, les forêts de la plaine côtière sont constituées de sapinières, avec une forte présence de bouleaux blancs. Entre la baie de Moisie et Mingan, la forêt qui borde la mer apparaît souffreteuse, les arbres ne pouvant pas se développer sur le sol sans profondeur. Quelques tourbières avoisinent des îlots d'épinettes et de sapins. Au-delà de Natasquan, le paysage végétal s'amenuise pour laisser place à des rochers et à une végétation de toundra (photographie 2). Lorsqu'un arbre réussit à s'y implanter, il demeure à l'état arbustif. Dans les tourbières abonde la « chicouté », une herbacée qui produit une petite baie orange utilisée dans la fabrication de gelée.

La richesse et la diversité faunique contrastent avec le dénuement végétal. En effet, la faune terrestre est composée de nombreux animaux tels le caribou, l'orignal, le chevreuil, l'ours noir et blanc, le lynx, le loup, le renard, le rat musqué, le vison, le castor, la martre, la loutre et le lièvre. Les mammifères marins abondent également. Parmi eux, six espèces de phoques ou loups-marins, phoques du Groenland, phoques à Capuchon, phoques gris, phoques communs, phoques annelés et phoques barbus. On compte aussi plusieurs espèces de baleines et de dauphins. Les morses, disparus aujourd'hui mais abondants autrefois, étaient appelés *vaches marines*.

La faune ailée est également très diversifiée : lagopèdes, goélands, mouettes, sternes, huarts (plongeurs), pingouins, godes, guillemots, eiders et canards. La faune aquatique des rivières est extrêmement riche. Elle comporte des poissons de type salmonidé. Les poissons de mer auxquels les hommes se sont intéressés sont surtout la morue, le hareng, la plie, le flétan, l'aiglefin, le maquereau bleu, le thon et le sébaste.

Dans cet espace à la fois riche et inhospitalier vivaient des personnes qui ont dû s'adapter à ce type d'environnement. Ces groupes humains que sont les autochtones et les pêcheurs européens fréquentaient ou occupaient déjà la côte nord du fleuve et du golfe Saint-Laurent lorsque les Canadiens établirent des postes de pêche de loup-marin. Il importe donc de mieux les connaître.



Photographie 2
Terrasse de Natashquan
Photographie de Eugen Kedl tirée du livre La Côte-Nord, p. 115.

LES POPULATIONS AUTOCHTONES

La nation la plus septentrionale de l'Amérique est appelée Inuit. Cependant, les textes anciens la désignent sous le vocable *Esquimaux*. À leur lecture, mieux vaut user de prudence, car il ne faut jamais prendre pour Inuit toute appellation esquimaude⁶. On pouvait facilement confondre les Inuits avec des membres d'autres nations autochtones ayant un mode de vie semblable et fréquentant le même territoire. La tradition a toujours donné *mangeur de viande crue* comme signification au mot esquimau, mais des données plus récentes permettent d'affirmer que ce mot voudrait plutôt signifier *parlant la langue d'une terre étrangère*⁷.

C'est entre 1550 et 1600 que les Inuits commencèrent à affluer sur le territoire de Terre-Neuve et du Labrador ainsi qu'à la Côte-Nord puisqu'auparavant, on les retrouvait davantage dans les régions plus au nord. Cette migration est attribuable, d'une part, au refroidissement du climat connu sous le nom de Petit âge glaciaire qui s'est produit entre les années 1450 et 1830. Elle s'explique aussi par la présence de pêcheurs et de baleiniers européens avec lesquels les Inuits firent du commerce. Leur nomadisme présentait l'aspect d'incursions saisonnières liées aux migrations de poissons, de sauvagines et de mammifères marins. Certains groupes multifamiliaux de 25 à 30 personnes hivernaient sur la côte du Labrador dans des cabanes creusées dans la terre. Ces Inuits étaient probablement des intermédiaires commerciaux d'un groupe plus nombreux qui vivait au nord de Hamilton Inlet, avec lequel ils maintenaient des relations. Ces intermédiaires vivaient quelque peu différemment de leurs congénères plus au nord. Ils avaient remplacé la chasse traditionnelle au caribou et à la baleine par la chasse au phoque dont ils tiraient presque toute leur subsistance. En effet, la viande de phoque était une source alimentaire vitale, l'huile servant au chauffage et à l'éclairage, tandis que des peaux, on confectionnait des vêtements. Les Inuits chassaient le phoque au moyen de harpons. Quand l'occasion se présentait, ils s'adonnaient également à la traite avec des pêcheurs européens qui fréquentaient la côte.

À l'instar des Inuits, d'autres peuples autochtones s'installèrent sur la côte méridionale du Labrador. Il s'agit des Montagnais. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, on retrouvait tradition-

6 José, Mailhot, « À moins d'être son esquimau, on est toujours l'esquimau de quelqu'un », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XIII, n° 2, 1983, p. 85.

7 C.-A. Martin, « La présence inuite sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent à l'époque historique », *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, n^{os} 1-2, 1980, p. 111.

nellement les membres de cette nation sur le territoire comprenant le bassin hydrographique du Saguenay jusqu'à Québec, ainsi que sur la Côte-Nord. Il s'agit, à peu de distance près, du territoire correspondant à ce qu'on a appelé la traite de Tadoussac. Or, ce territoire avait subi une détérioration importante du cheptel faunique en raison de l'exploitation intensive qu'on en faisait. Cette situation força les Montagnais à se tourner vers de nouveaux territoires de chasse. Ils s'acheminèrent alors vers d'autres postes : ceux des Anglais à la baie d'Hudson, ceux de Québec et de Trois-Rivières, ceux de la Côte-Nord et de la côte méridionale du Labrador. À l'intérieur de ces nouveaux espaces, les Montagnais rencontrèrent d'autres populations autochtones telles les Papinachoix, les Ouchestigoueks, les Betsiamites, les Oumamois, les Naskapis de l'hinterland, de l'Ungava et du Labrador. Les mariages exogames, relevés dans le *Second* et le *Troisième registre de Tadoussac*, confirment les alliances et mélanges de populations. Les groupes algonquiens qu'on retrouvait au Labrador vivaient en nomade et subsistaient de chasse, de pêche, de cueillette et de traite avec les autres populations autochtones, ainsi qu'avec les Européens qui fréquentaient cette région.

PRÉSENCE EUROPÉENNE ET FRANÇAISE

La Côte-Nord et le Labrador sont des contrées connues depuis fort longtemps des Européens. Déjà vers l'an Mil, la présence viking au Labrador est attestée. Les Scandinaves désignaient vraisemblablement cette région du nom de *Markland*. Leur venue passagère en Amérique resta cependant sans suite. Au milieu du XV^e siècle, des documents confirment que des pêcheurs européens fréquentaient le littoral du golfe Saint-Laurent. Ils ne s'intéressaient qu'aux ressources marines et en aucune façon au territoire qu'ils considéraient d'ailleurs comme une prolongation nord-ouest de leur propre continent⁸.

Vers la fin du XV^e siècle, les grandes puissances du monde occidental étaient à la recherche de nouvelles routes qui pourraient les conduire vers les richesses de l'Asie. Se tournant vers l'Atlantique, les explorateurs n'atteignirent pas les Indes ni la Chine, mais un nouveau continent. C'est ainsi qu'en 1497, l'explorateur vénitien Giovanni Cabotto découvrit, au nom de l'Angleterre, la route de l'ouest et observa, lors du même voyage, un nouveau territoire dont on ne sait s'il s'agit de Terre-Neuve, du Labrador ou de l'Île-du-Prince-Edouard.

8 Henry Matisse, *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins, 1497-1501-1769*, Ridgewood, The Gregg, 1968, p. 141.

En 1500, les frères Corte Real du Portugal atteignaient le Labrador. C'est probablement à la suite d'une de ces expéditions portugaises que l'appellation Labrador fut retenue, car le territoire en question était désigné du nom de *Laboradorae*, qui veut dire en portugais terre de labeur⁹.

La France, soucieuse comme les autres États européens de découvrir les rivages du Cathay et de Cipango, envoya elle aussi des explorateurs : Verrazano en 1524 et Jacques Cartier dix ans plus tard. Ce dernier pénétra par le détroit de Belle-Isle et longea la côte ouest qu'il cartographia. Dans son récit de voyage, il reconnut des lieux depuis longtemps fréquentés par des pêcheurs européens. Cartier était visiblement déçu du littoral nord du golfe Saint-Laurent. Il décrivit cet espace en termes peu flatteurs : « Terre de pierres et de rochers effroyables, composée de mousse et d'arbres avortés. C'est la terre que Dieu donna à Caïn »¹⁰.

Les explorations menèrent rapidement à des activités économiques rentables. Les Espagnols semblent être parmi les premiers à se rendre pêcher à cet endroit puisque dès le début du XVI^e siècle, une baie porte leur nom : la baie des Espagnols¹¹. Ils furent rejoints par des pêcheurs basques, français, anglais puis hollandais. La région du Labrador fut donc une partie du Nouveau Monde considérablement fréquentée par les pêcheurs européens en raison de ses importantes ressources marines. Comment aurait-il pu en être autrement à une époque où des populations catholiques entières étaient soumises à environ 150 jours d'abstinence par année ? Outre la baleine, le morse et le phoque, on y pêchait la morue, incontestablement le principal produit de la pêche.

Il existait deux moyens de produire de la morue. La première méthode était celle qui produit la morue verte : les pêcheurs demeuraient à bord du navire ancré en pleine mer et pêchaient la morue qu'ils salaient par la suite. La morue était alors prête à être écoulée sur les marchés européens. L'autre façon était celle dite de la pêche sédentaire. Les pêcheurs devaient atteindre les côtes afin de s'y installer à demeure durant quelques semaines pour produire la morue séchée. Les équipages pratiquant ce type de pêche trouvaient de grands avantages par rapport à ceux qui pêchaient la morue verte en haute mer. La raison est bien simple :

9 *Ibid.*, p. 153.

10 Jacques Cartier, *Voyage en Nouvelle-France*, Québec, Hurtubise, HMH, p. 36.

11 Charles de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale des origines à 1789*, tome II, Paris, Maisonneuve et Larose, 1962, p. 220.

l'accessibilité d'une nourriture plus fraîche et plus variée qui les protégeait de la malnutrition et du redoutable scorbut. Les marins-pêcheurs du Labrador se trouvaient également privilégiés en regard des matelots qui naviguaient sur le circuit des Antilles, car le climat plus frais les mettait à l'abri des maladies tropicales. En fait, pour les marins-pêcheurs, il était beaucoup plus risqué de mourir accidentellement que de périr par maladie. On n'eut jamais de difficulté à recruter des équipages terre-neuviers.

Les pêcheurs français du Labrador, qui se spécialisaient dans la pêche sédentaire, provenaient pour la plupart de Saint-Brieuc, Saint-Malo, et Granville¹². L'arrière-pays de ces trois villes était pauvre et constituait, de ce fait, un bassin d'hommes sans emploi prêts à s'embarquer pour les côtes du Labrador et de Terre-Neuve. Ils bénéficiaient de l'encouragement du gouvernement qui y voyait l'occasion inespérée de se constituer une éventuelle puissance navale pour combattre l'ennemi en temps voulu, ainsi que de l'appui du clergé qui considérait la pêche outre-mer garante de bonnes mœurs, les femmes y étant absentes. La majorité de ces hommes inexpérimentés étaient affectés aux travaux de séchage du poisson sur la grève, puisque cette opération n'exigeait pas de compétences particulières. La morue sèche, obtenue par la pêche sédentaire, se conservait durant des mois. Elle pouvait être écoulee sur des marchés éloignés et constituer une denrée d'exportation qui rapportait des devises étrangères. Cette procédure s'avéra avantageuse pour l'économie de la France.

Les navires destinés à ce type de pêche étaient conçus pour transporter de nombreuses personnes, une bonne quantité de chaloupes ainsi que tous les agrès nécessaires. C'est la raison pour laquelle ces navires pouvaient jaugeer de 100 à 350 tonneaux. Les bateaux armés pour le Labrador étaient davantage munis de canons que ceux destinés pour Terre-Neuve, car plus que les attaques des navires ennemis, c'étaient les assauts des Esquimaux qu'on redoutait le plus. Les départs pour le Labrador variaient entre la fin avril et le début mai. La crainte de rester bloqué par les glaces empêchait de partir plus tôt. Il fallait arriver en premier afin de disposer d'un bon havre qui réunissait les trois éléments clés suivants : proximité d'un endroit où la morue donnait, lieu de mouillage sécuritaire, une plage couverte de galets exposée aux vents et au soleil favorisant les opérations de salage et de séchage. On répertorie, sur la côte du Labrador, sept sites hautement convoités par les pêcheurs français : l'Anse-à-Loup, La Forteaux, l'Isle-à-Bois, Blanc-Sablon, Saint-Modet, l'Isle des Marmettes et Carculeaux¹³.

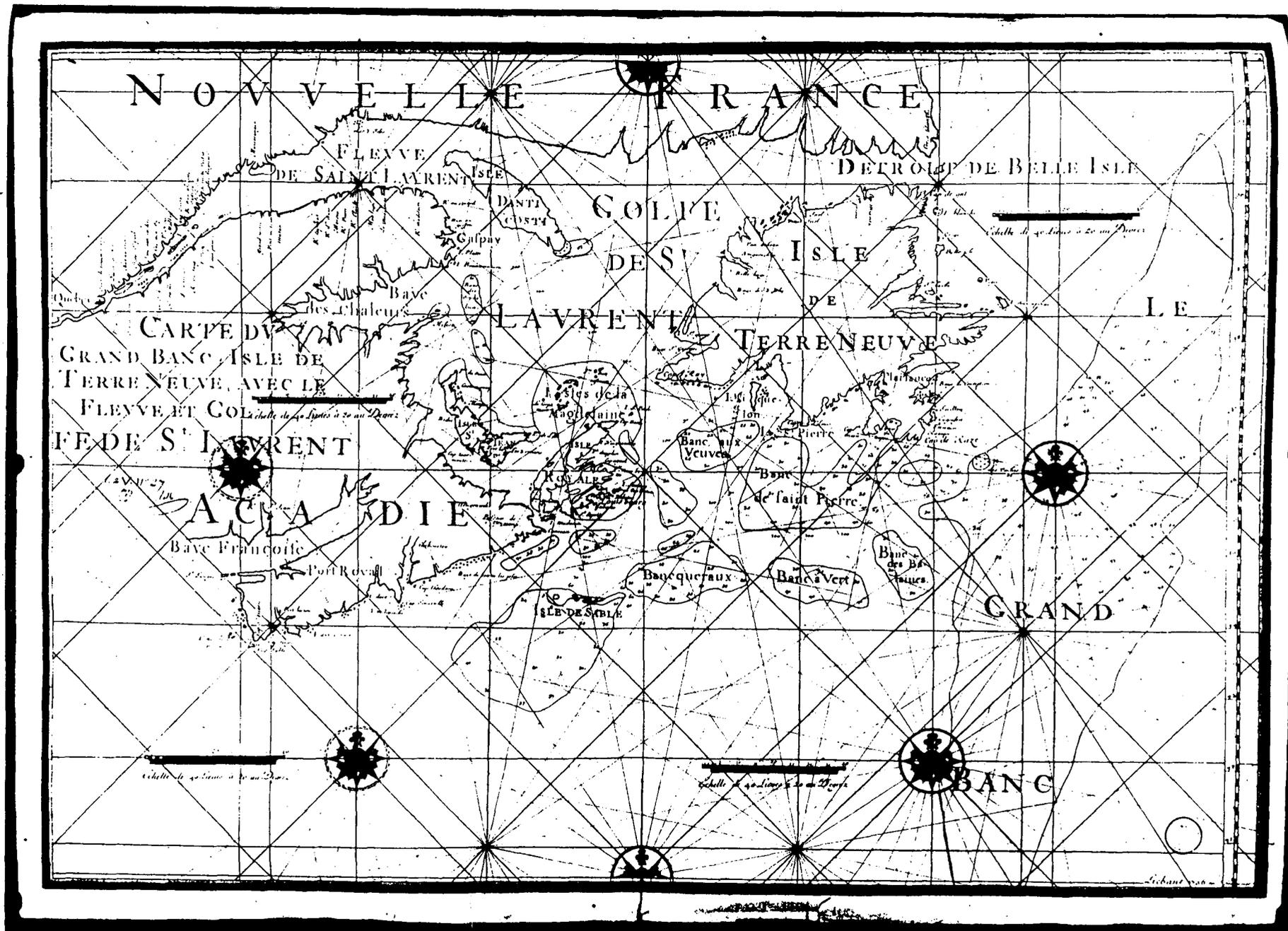
12 Charles de La Morandière, *op. cit.*, p. 232.

Une fois la prise de possession des lieux accomplie, les pêcheurs y demeuraient pendant quelques semaines. Les hommes partaient à la pêche tous les jours à bord de petites barques. Ils ramenaient la morue à la fin de la journée pour être trempée dans le sel et mise à sécher sur des « vigneaux » (claies) durant quelques jours. La saison de la pêche était une véritable course, car le premier équipage à avoir terminé la pêche était aussi le premier à retourner en Europe. Il obtenait ainsi un prix supérieur à celui de ses concurrents retardataires, en plus du fret plus facile à trouver¹⁴.

La région de la Côte-Nord et du Labrador est certes une contrée qui peut, pour certains, prendre un aspect désagréable. Elle a été néanmoins un véritable garde-manger pour les Autochtones, une porte d'entrée pour les explorateurs de l'Amérique du Nord, le gagne-pain de milliers de pêcheurs et une ressource inépuisable de produits halieutiques pour les Européens. Cette région est donc un lieu animé et hautement convoité. Les efforts pour l'exploiter davantage vont s'accroître au fil des années.

13 P.-G. Roy, « Correspondance du commandant du Labrador ». *RAPQ*, 1922-23, p. 381-386.

14 Jean-François Brière, *La pêche française en Amérique du Nord au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1990, p. 86.



"Carte du Grand banc, et des territoires de pêche, "Isle de Terre-neuve", avec le fleuve et le golfe Saint Laurent", par Liebout, 1736, (Bibliothèque nationale, Paris) réalisé par les APC, Division des manuscrits.

CHAPITRE II

L'ARRIVÉE DES CANADIENS AU LABRADOR (1661-1732)

La découverte du potentiel économique du Labrador fit l'objet d'un intérêt grandissant tant du côté métropolitain que colonial. Les Européens qui venaient y pêcher depuis la fin du XV^e siècle n'étaient plus les seuls à exploiter la région du Labrador. Le gouvernement français, soucieux d'accroître ses richesses sur la base de son empire colonial, favorisa le développement de cette contrée. La venue des Canadiens dans un tel environnement s'inscrivit ainsi dans ce désir de croissance économique et marqua le début des pêcheries de loup-marin. En outre, la progression des intérêts coloniaux au Labrador eut pour but de faire contrepoids à la présence anglaise qui se voulait de plus en plus persistante, à compter surtout des années 1670. Voyons ici trois idées : d'abord, la conjoncture générale ; en second lieu, les concessions de lieux de pêche ; et, en dernier lieu, l'instauration d'une autorité publique, le commandant du Labrador.

LA CONJONCTURE GÉNÉRALE

À compter du milieu du XVII^e siècle, à l'instar des populations autochtones et européennes, un autre groupe d'humains fit son apparition au Labrador. Il s'agit des Canadiens, habitants de la Nouvelle-France. Leur présence au Labrador ne relevait pas du hasard. À compter des années 1670, tout l'hinterland nord-est du Labrador était sous le monopole de la *Compagnie de la Baie d'Hudson*. Cette entreprise anglaise spécialisée dans le commerce des fourrures fut l'une des plus importantes et exerça une influence commerciale quasi-exclusive qui perdura jusqu'au XX^e siècle. Les fleuves et rivières coulant du sud vers le nord, les comptoirs anglais menaçaient de vider les régions riches qui approvisionnaient les comptoirs du Saint-Laurent. La présence des premiers Canadiens au Labrador, qui coïncide avec celle des Anglais à la baie d'Hudson, fut certainement liée à cette crainte de perdre des ressources provenant du nord du continent américain.

Toutefois, les Canadiens ne s'installèrent pas massivement dans la région du Labrador et, par rapport aux Européens, on peut considérer leur présence comme tardive dans cet environnement. Trois raisons expliquent ce phénomène. D'abord, plus que tout, on craignait les Esquimaux qui étaient très actifs dans ce secteur, comparativement aux Autochtones de Terre-Neuve mieux contrôlés. Deuxièmement, les Canadiens étaient peu initiés aux affaires des pêcheries qui constituaient, dans les faits, l'intérêt premier du gouvernement français au sujet du Labrador. Ils faisaient donc face à une pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Troisièmement, la Compagnie des Cent Associés, fondée en 1627, freinait les initiatives individuelles de développement. Lorsque le monopole de cette compagnie prit fin en 1663 et que le gouvernement royal libéralisa les échanges intercoloniaux de la colonie canadienne, les activités commerciales, auparavant axées essentiellement sur les fourrures, se diversifièrent. Alors que l'intendant Jean Talon mettait en œuvre sa politique d'exploitation de la colonie dans les années 1660, quelques particuliers se laissèrent tenter par les pêcheries de loup-marin sur la côte du Labrador. Ils le firent en respectant l'idéologie mercantiliste qui prévalait à l'époque, c'est-à-dire en ne pratiquant aucun commerce avec l'étranger. Ils devaient en outre éviter, sous peine d'amendes sévères, la concurrence directe avec les entreprises métropolitaines.

Les administrateurs coloniaux et métropolitains étaient conscients des possibilités qu'offrait le Labrador. Pour divers motifs, ils encouragèrent tour à tour Canadiens et Français dans les entreprises qui les occupaient dans ce secteur. D'abord pour des motifs politiques, surtout aux lendemains du traité d'Utrecht (1713). Ce dernier mit fin à une période de guerre qui laissa une Nouvelle-France affaiblie et fortement ébranlée. Ses frontières étaient amputées de la baie d'Hudson, du sud de Terre-Neuve et de la péninsule de l'Acadie. Le traité signifiait donc la perte de Plaisance (Terre-Neuve) et perdre ce territoire amorçait le déclin des villes de Saint-Malo, de Granville et de Saint-Jean de Luz. Notons que jusque-là, Plaisance représentait le seul établissement fixe de pêche sédentaire en colonie. Dès lors, le littoral labradorien offrait, avec l'Île Royale, une alternative intéressante sauf que le projet d'établissement fixe d'une colonie sur la côte du Labrador fut rapidement abandonné, malgré les richesses marines qu'on pouvait y trouver. Le gouvernement retint à la place l'Île Royale en raison de sa position géostratégique : contrôle du golfe Saint-Laurent, proximité de Terre-Neuve, possibilité de servir d'entrepôt pour la France, le Canada et le Petit Nord (nord de Terre-Neuve).

D'autres motifs stratégiques favorisaient la région du Labrador puisque son occupation imposait une limite aux Anglais qui, de par la baie d'Hudson, pouvaient constituer une menace

non seulement au territoire français, mais aussi à la navigation libre dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent. Finalement, le Labrador offrait, par le détroit de Belle-Isle, une seconde entrée plus sûre et plus facile à utiliser en cas de blocus par des navires ennemis qui croiseraient entre Terre-Neuve et l'Île Royale¹⁵.

Des motifs économiques entraient également en ligne de compte. Exploiter le Labrador, c'était répondre à un désir tangible de développer la colonie, mais à une époque où on ne sait comment améliorer la productivité et les rendements, c'est vers l'extension du territoire riche en ressources naturelles qu'on se tourne pour augmenter la production¹⁶. C'est pour cette raison qu'une région aussi inhospitalière que celle du Labrador a pu faire l'objet d'une exploitation intensive¹⁷.

Les mémoires descriptifs font l'éloge de cette région, vantent les richesses et les avantages des lieux ainsi que son énorme potentiel de développement. On y mentionne les nombreux havres capables d'accueillir des navires. On note la présence des innombrables mammifères marins et de la morue qui donne de manière providentielle. Les auteurs parlent de la possibilité d'y extraire des minerais, d'y faire de l'agriculture et de l'élevage, permettant ainsi aux pêcheurs saisonniers français de se procurer les produits frais dont ils ont besoin pour effectuer leur long voyage sans souffrir des maladies reliées aux carences nutritives. Les explorateurs de la côte mentionnent aussi que ce lieu est peu éloigné de la France. On fait remarquer la présence des nombreux Autochtones avec qui, si on réussit à vivre en paix, il serait possible de faire une traite des plus avantageuses. On compare le Labrador, en exagérant, à d'autres villes européennes situées presque à la même latitude : Edimbourg, Hambourg, Moscou, Copenhague, Stockholm, Bergen. On affirme même que l'État devrait en faire son Pérou et lui donner une capitale qu'on pourrait désigner du nom de Labradorville¹⁸ !

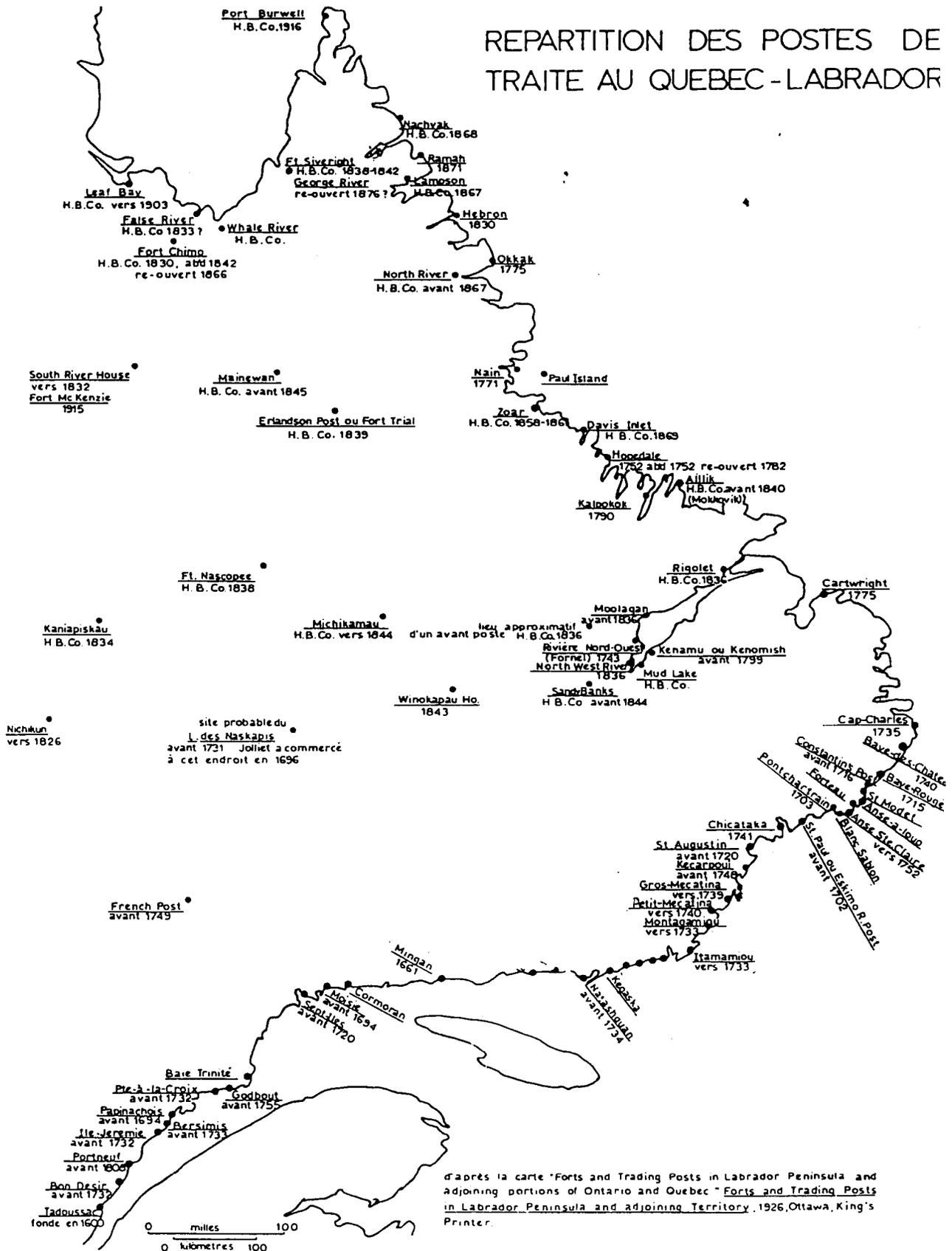
15 Ministre à Vaudreuil et Bégon, 6 novembre 1717, AN, Col., C11A, vol. 124, p. 63 ; mémoire du roi à Vaudreuil et Bégon, 28 juin 1713, RAPQ, 1947-1948, p. 214.

16 Jean-François Brière, *op. cit.*, p. 3.

17 Roy à Beauharnois et Hocquart, 15 mai 1738, AN, Col., C11A, vol. 69, p. 17-18.

18 Mémoire concernant le Labrador, 1715, auteur inconnu, AN, Col., C11A, vol. 123, p. 19-33 ; Augustin Legardeur de Courtemanche à Ramezay et Bégon, 7 novembre 1715, AN, Col., C11A, vol. 123, p. 320-328.

REPARTITION DES POSTES DE TRAITE AU QUEBEC-LABRADOR



d'après la carte "Forts and Trading Posts in Labrador Peninsula and adjoining portions of Ontario and Quebec" *Forts and Trading Posts in Labrador Peninsula and adjoining Territory*, 1926, Ottawa, King's Printer.

Les mémorialistes émettent également quelques suggestions, comme par exemple de prendre des engagés canadiens plutôt que français parce qu'ils sont déjà adaptés au froid. On ne manque pas de rappeler que les pays froids sont moins favorables à l'éclosion de maladies que les pays chauds. Pour toutes ces raisons, ils considèrent qu'il faut encourager les gens à y établir des entreprises. Pour eux, il est primordial d'encourager ceux qui œuvrent au Labrador en leur accordant des commodités et des privilèges. L'enthousiasme des auteurs freine au moment d'énoncer une réalité incontournable de la région du Labrador, la rareté du bois. En effet, on manque de bois, car les arbres ne peuvent croître et se multiplier faute d'un climat propice. Or, le bois est essentiel à la construction de cabanes et de vigneaux sur lesquels on fait sécher la morue. Il est indispensable à la réparation des bateaux, au chauffage des personnes et à la fonte de la graisse des mammifères marins qui produit l'huile. C'est en grande partie pour cette raison que les postes furent limités à un petit nombre par rapport à l'étendue du territoire que couvre la région de la Côte-Nord et du Labrador¹⁹.

LES CONCESSIONS DE LIEUX DE PÊCHE

Dans la foulée de cet enthousiasme pour le Labrador, le roi attribua ou officialisa les premières concessions de pêche (tableau 1). Accordées en fief, d'où leur appellation de seigneuries, elles constituèrent en fait le prolongement du système seigneurial implanté au XVII^e ailleurs en Nouvelle-France. Ainsi, en 1661, la première seigneurie fut accordée à François Bissot. Désignée du nom de l'Île-aux-Œufs, elle fut appelée plus tard, terre ferme de Mingan. Il faudra attendre dix-huit années pour que soient attribuées trois autres concessions en fief : Îles et Îlets de Mingan, Île d'Anticosti et Blanc-Sablon. Lors des deux premières décennies du XVIII^e siècle, quatre autres concessions furent attribuées : Kégaska, Petit-Saint-Modet, baie de Phéliepeaux, Habitation Constantin, et une en seigneurie, celle de Saint-Paul.

En 1719, on constate qu'il y a un trop grand nombre de seigneuries, ce qui cause préjudice à la colonie. À compter de l'année suivante, l'administration coloniale concédera, en roture plutôt qu'en fief, le territoire du Labrador. Les concessions font l'objet d'une politique d'attribution favorable à l'essor du développement de cette région. En effet, une ordonnance stipule :

19 Mémoire concernant le Labrador, *op. cit.*

[...] de n'accorder de concessions qu'aux candidats valables et les leur retirer au premier signe de négligence, [de] répartir les postes de façons à ce qu'ils n'empiètent pas les uns sur les autres, [d']empêcher que de nouveaux venus nuisent aux plus anciens et rentables, ne s'installent trop à proximité, enfin [de] limiter le nombre de postes de façon de ne pas décimer les loups-marins.²⁰

Tableau 1
Attribution de concessions, 1661-1721²¹

| Année | Lieu | Concessionnaire |
|-------|--|----------------------------------|
| 1661 | Seigneurie de l'Île-aux-Oeufs | François Bissot |
| 1679 | Seigneurie des Îles et Îlets de Mingan | Jacques Lalande Louis Jolliet |
| 1680 | Seigneurie de l'Île d'Anticosti | Louis Jolliet |
| 1689 | Seigneurie de Blanc-Sablon | Ch. Aubert de la Chesnay |
| 1702 | Concession de Kégaska | A. Legardeur de Courtemanche |
| 1706 | Seigneurie de Saint-Paul | Amador Godefroy |
| 1713 | Concession de Petit-Saint-Modet | Pierre Constantin |
| 1714 | Concession de baie de Phéliepeaux | A. Legardeur de Courtemanche |
| 1716 | Concession de l'Habitation Constantin | Pierre Constantin |

En général, les concessions sont accordées en reconnaissance de services rendus à l'État. Comme par exemple, Louis Jolliet pour ses voyages d'exploration du territoire labradorien, Amador Godefroy, François Margane de la Valterie et Augustin Legardeur de Courtemanche pour leur apport militaire au cours des guerres et conflits précédents. Les objectifs d'exploitation désignés dans les ordonnances de l'intendant et les brevets de ratification sont essentiellement les mêmes pour chacune des concessions : pêche de la morue, baleines, loups-marins, vaches marines, marsouins, saumons ainsi que l'exclusivité de la traite avec les Amérindiens. La morue étant l'apanage exclusif des pêcheurs français, la préférence des concessionnaires canadiens ira toujours pour les loups-marins, car l'huile de phoque vaut plus cher que l'huile provenant des autres mammifères marins. Enfin, ce qui incite les exploitants à se lancer dans la production d'huile de loup-marin, c'est l'assurance d'un marché

20 Roy à Beauharnois et Hocquart, Versailles, 1^{er} mai 1739, AN, Col., B, vol. 68-1, p. 162-163.

21 P.-G. Roy, *Inventaire de pièces sur la côte de Labrador*, vol. I, Québec, 1940-1942, p. 5-35.

de vente d'au moins 2 000 barriques par an, garantie par la France, sans compter les peaux vendues aux tanneurs²².

L'étendue des concessions a beaucoup varié d'une décennie à l'autre. De très grandes dimensions qu'elles étaient au début, les concessions furent réduites à de petites enclaves vers la fin du XVII^e siècle. La seigneurie de l'Île-aux-Œufs, par exemple, faisait quarante lieues (environ 150 milles) de front tandis que celles de Blanc-Sablon, Phéliepeaux, l'Habitation Constantin, Saint-Paul et le Passage du Loup-marin variaient entre trois et dix lieues. Le rétrécissement des territoires concédés est attribuable au fait que seules de petites portions étaient exploitées, le loup-marin n'étant pas présent partout et sa capture ne pouvant s'effectuer qu'en des endroits bien précis. Ce qui détermine l'emplacement d'une concession relève de caractéristiques bien choisies : une passe importante de loup-marin, présence de rochers, récifs et îlets où on peut accrocher les filets que tendent les hommes pour capturer les phoques, facilité d'accès pour les embarcations, emplacement convenable pour résider, proximité d'un ruisseau pour l'eau potable et d'un terrain cultivable.

La durée des concessions s'est modifiée également. Celles en seigneuries étaient évidemment accordées à perpétuité tel que le stipule la Coutume de Paris et qui prévaut ailleurs dans la colonie. D'autres concessions furent accordées pour la vie, mais révocables en cas de non-exploitation. La majorité des concessions était toutefois attribuée pour une période de dix ans et renouvelable à la fin de cette décennie. La réduction de la durée s'explique par le fait qu'un concessionnaire peut, au bout de cette période, ne plus avoir les moyens de faire valoir sa concession et que l'objectif de l'État étant d'exploiter le territoire, il est alors plus facile de la redonner à une autre personne capable de la mettre en valeur. La durée de dix ans est aussi une période acceptable pour les entrepreneurs de pêcheries de loup-marin, car à l'intérieur de ce laps de temps, ils peuvent engager des sommes importantes pour l'aménagement du poste et avoir le temps non seulement de rentabiliser leurs investissements, mais aussi d'en tirer des profits satisfaisants.

22 « Projet de l'instruction qu'on estime à propos de faire au sujet du commerce en Canada », 16 juin 1716, AN, Col., C11A, vol. 122, p. 70-71.

Les concessionnaires n'ont pas que des droits et des privilèges à l'égard de leur concession. Ils ont aussi des devoirs, des réserves et des conditions. Dans le cas des seigneuries, les concessionnaires sont tenus de faire habiter leur terre dans les trois années qui suivent leur attribution. Dans un coin de pays tel que la Basse-Côte-Nord et le Labrador, l'établissement de censitaires est demeuré vain en raison de l'éloignement et de l'impossibilité de faire de l'agriculture. Le loyer de la plupart des concessions était dérisoire et plutôt symbolique : deux castors par an ou quatre à dix livres tournois en argent versés à la compagnie des Indes qui s'occupait de percevoir les droits au nom de l'État. Les redevances des seigneurs devaient être payées au Château Saint-Louis. À ces obligations s'ajoutaient l'interdiction d'utiliser les bois de chêne réservés au roi pour la construction de navires et l'obligation d'aviser Sa Majesté de la présence de minerais. Une autre condition émise par le gouvernement métropolitain et qui fut scrupuleusement respectée était celle de ne pas nuire aux pêcheurs français qui travaillaient aux abords des postes de pêche au loup-marin. En effet, si les concessionnaires et leurs employés pouvaient exploiter des établissements, ils ne devaient en aucune façon empêcher le bon déroulement des pêches françaises. Ils devaient même laisser les pêcheurs libres de prendre le bois si rare dont ils avaient tous un grand besoin.

L'INSTAURATION D'UN POUVOIR PUBLIC : LE COMMANDANT DU LABRADOR

Comme on l'a vu, l'occupation de la côte du Labrador s'est intensifiée. Des Canadiens et des Français y pratiquaient la pêche au loup-marin et à la morue et des Autochtones y affluaient, attirés par les possibilités d'échanges. Or, les relations entre ces divers groupes humains n'étaient pas toujours pacifiques. On sentit donc le besoin d'y instaurer une autorité de justice et de police. C'est ainsi que fut créé en 1712 le poste de commandant des côtes du Labrador. Le commandant fut nommé pour « qu'il y règle et accommode les différends qui pourront arriver entre les sujets de Sa Majesté au sujet des emplacements pour la pêche à la dite coste »²³. À la vérité, la présence du commandant en ces lieux ne répondait pas seulement à cet objectif. Les contemporains de la Nouvelle-France savaient que le traité d'Utrecht, devant être signé sous peu, allait davantage amorcer une sorte de trêve qu'une fin définitive de la guerre entre les Anglais et les Français. En attendant l'inéluctable — la reprise des conflits — les autorités françaises décidèrent de procéder à un renforcement militaire sur les lieux stratégiques

23 Nora T. Corley, « Augustin Legardeur de Courtemanche », *DBC*, Québec, PUL, 1966-1980, vol. II, p. 398-400.

de la Nouvelle-France. Le gouvernement ne pouvait pas compter sur le peuplement pour asseoir sa position dans la colonie, le nombre d'habitants demeurant toujours disproportionné par rapport à l'immensité du territoire. La nomination d'un commandant du Labrador s'inscrivait aussi dans cette logique de défense du territoire.

Le premier titulaire de cette charge fut Augustin Legardeur de Courtemanche. Ses fonctions au Labrador prirent deux aspects distincts, mais complémentaires. D'une part, il œuvra au Labrador en tant que commandant et sa nomination résulta d'une suite logique de ses fonctions militaires antérieures. D'autre part, Courtemanche servit également ses intérêts personnels en exerçant des activités commerciales liées à l'exploitation du loup-marin. Voyons comment s'articulent les deux rôles que joua Courtemanche au Labrador.

Augustin Legardeur de Courtemanche embrassa une carrière militaire dont les nombreuses missions à succès lui valurent la protection du gouverneur Louis-Hector de Callière. Enseigne, lieutenant puis capitaine des troupes, Courtemanche gravit les échelons d'un parcours qui le destinait vers une alliance matrimoniale liée au monde des affaires. Il épousa, le 29 juillet 1697, Marie-Charlotte Charest, fille d'Étienne Charest et de Catherine Bissot. Le premier mari de sa femme, Pierre-Gratien Martel de Brouague, le frère de celui-ci, Raymond Martel et le père de Marie-Charlotte avaient des intérêts au Labrador. Son mariage allait définitivement lier sa vie avec cette région²⁴.

Le premier rôle qu'on attendait du commandant était de régler les différends qui pouvaient survenir entre les capitaines de navires français qui venaient de plus en plus nombreux faire la pêche sédentaire au Labrador. En effet, aux lendemains du traité d'Utrecht en 1713, la pêche française connut un nouvel essor en raison, d'abord, de la réouverture de la navigation sur l'Atlantique bloquée auparavant par les risques d'attaques ennemis qu'entraîne nécessairement toute guerre. Ensuite, parce que la pêche au nord de Terre-Neuve était moins bonne qu'autrefois. À cela s'ajoute la présence permanente des Canadiens sur le territoire traditionnel des Inuits et qui fit reculer ces derniers, permettant aux Français d'exercer plus librement leurs activités. L'obtention d'un bon havre de pêche était déterminée par la règle du *premier arrivé, premier servi*, ce qui exposait les équipages français à des conflits et à des risques que voulait éviter à tout prix le gouvernement royal. La pêche était une industrie réglée

24 Nora T. Corley, *op. cit.*

au quart de tour et ne pouvait souffrir la perte d'une seule journée d'activité dans des querelles futiles.

Pour atteindre les côtes le plus tôt possible, il arrivait que les navires fussent prisonniers des glaces, ou encore qu'on dépêchât une chaloupe aux risques et périls de son équipage afin de revendiquer la prise de possession d'un bon site de pêche. Il aurait été plus simple de réserver l'établissement de pêche avant de partir, mais les autorités métropolitaines ne s'y sont jamais résignées, jugeant que la concurrence favorisait davantage le développement des pêcheries, forçant les uns comme les autres à découvrir de nouveaux endroits. On comptait sur le commandant pour dénouer les querelles de prise de havres et veiller à faire respecter les règlements en faveur d'une meilleure protection des marins-pêcheurs. Quant aux relations entre les pêcheurs canadiens et les pêcheurs français, elles ne furent jamais considérables, les deux corps de métier effectuant leurs travaux dans des lieux limitrophes mais différents. Il faut aussi mentionner que la pêche au loup-marin était subordonnée à celle de la morue et que mis à part de rares incidents, l'ordonnance royale de laisser travailler librement les pêcheurs de morue fut largement respectée.

Une autre tâche du commandant du Labrador était de faire un compte rendu annuel de l'état des pêcheries. En parcourant la correspondance, on peut apprendre qu'entre les années 1714 et 1732, vingt navires français en moyenne venaient faire la pêche sédentaire de la morue chaque année dans la région du Labrador. Cette entreprise occupe entre 1 000 et 2 000 hommes sur les côtes, ce qui constitue une population certes saisonnière mais non négligeable. Le commandant ou son secrétaire enregistre également des données sur les prises de morue et y mentionne qu'une bonne pêche rapporte entre trente-cinq et cinquante quintaux de morue par membre d'équipage²⁵. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les armateurs de pêche craignaient la surabondance de la morue, car elle faisait chuter les prix, tandis que la disette les faisait augmenter²⁶.

Le commandant des côtes du Labrador avait aussi la tâche de contrôler la présence inuite dans cet espace. Il semble que leur mauvaise réputation ait fait davantage de torts que leurs réelles attaques, mais la seule crainte de ce peuple désorganisaient les travailleurs canadiens

25 P.-G. Roy, *Correspondance du commandant du Labrador au ministre*, 11 mars 1727, RAPQ, 1922-23, p. 381.

26 Jean-François Brière, *op. cit.*, p. 89

et français qui se trouvaient au Labrador. Les Esquimaux, qu'on connaissait mal, étaient perçus comme des êtres extrêmement sauvages et inabordables, féroces et cruels. En réalité, ils fuyaient à la vue des Européens et les attaquaient seulement s'ils se sentaient menacés ou si l'un des leurs avait été tué ou maltraité. Peu initiés à la traite et aux échanges commerciaux, les Esquimaux effectuaient souvent des larcins pour se procurer, à même les équipements des pêcheurs, des bagatelles de métal ou du bois, déclenchant chez les Français des réactions hostiles à leur égard. Pour mieux contrôler cette menace, le gouvernement français jugea qu'il fallait apprendre à mieux les connaître et ordonna l'envoi d'observateurs, dont le commandant du Labrador, qui devaient dresser des mémoires descriptifs des Inuits, lesquels ont été conservés jusqu'à nos jours.

Dans une requête adressée au gouvernement, les capitaines de navire souhaitaient même qu'on fasse une guerre déclarée aux Esquimaux, ce que les autorités coloniales et métropolitaines n'encouragèrent pas. Elles croyaient que les Esquimaux pouvaient être utiles aux Français en leur fournissant l'ivoire des défenses de morses, les peaux de pelleteries, l'huile de loup-marin et les plumes d'édredon. Une politique davantage paternaliste plutôt que répressive se développa ainsi envers cette nation. On misa beaucoup plus sur les moyens de les apprivoiser et de se les attacher. Quelques suggestions furent faites en ce sens par les auteurs des mémoires : empêcher les Montagnais de leur faire la guerre, défendre aux Français de tirer sur eux ou de leur faire de mauvais traitements, échanger avec eux des produits qui les satisfassent, sauf les boissons enivrantes, et établir des missionnaires jésuites parmi eux²⁷.

Augustin Legardeur de Courtemanche ne fut pas au Labrador uniquement pour y faire régner l'ordre et explorer la côte, mais également pour y faire prospérer ses propres activités à teneur commerciale. Voyons leur évolution depuis les années 1690 jusqu'à son décès.

Le premier poste de Courtemanche était situé près de la rivière des Esquimaux (aujourd'hui rivière Saint-Paul) et un petit fort (Vieux-Fort) y était construit (photographie 3). Retenu par ses activités militaires ailleurs en Nouvelle-France, il laissa à son épouse le soin de veiller au bon fonctionnement de ses affaires au Labrador, comme le démontre un acte notarié de 1701.

27 Mémoire concernant le Labrador, 1715, auteur inconnu, AN, Col., C11A, vol. 109, p. 22.



Photographie 3
Le vieux poste

Photographie de Eugen Kendl tirée du livre La Côte-

En cette année-là, madame de Courtemanche engagea Pierre Constantin, qui possédait une bonne expérience du territoire, pour qu'il fasse la traite avec les Amérindiens²⁸. L'année suivante, Courtemanche se fit concéder Kégaska pour dix ans, un vaste territoire qui englobait le littoral compris entre la rivière Kégaska et la rivière Kessessakiou et au milieu duquel passait la rivière des Esquimaux. L'attribution de cette concession ne faisait que confirmer une occupation bien plus ancienne du territoire. Si Courtemanche a pu se faire concéder cette étendue de terrain, c'est qu'il a su manœuvrer habilement. Peut-être Courtemanche a-t-il convaincu l'administration coloniale que la rareté du bois faisait en sorte qu'il avait besoin de toutes ces forêts et rivières et qu'il ne fallait pas délivrer d'autres concessions par crainte de créer une pénurie sur la côte ? La question reste, pour le moment, posée.

En 1704, Augustin Legardeur de Courtemanche déplaça son établissement à la baie de Phéliepeaux, mieux adaptée à la pêche au loup-marin. Tout porte à croire qu'il orienta ses affaires davantage vers le commerce de produits dérivés du loup-marin plutôt que vers la seule traite avec les Amérindiens. Courtemanche y érigea un nouveau fort qu'il appella Pontchartrain, du nom du secrétaire d'État à la marine. L'année suivante, le gouverneur Rigaud de Vaudreuil et l'intendant Raudot sollicitèrent pour lui des avantages (les documents d'archives ne nous en révèlent pas la nature) pour lui permettre de vivre aisément. Ils assurèrent que Courtemanche méritait ces privilèges en regard du travail qu'il accomplissait là-bas et des grandes quantités d'huile de loup-marin qu'il produisait²⁹. En 1708, Courtemanche quitta définitivement sa compagnie des troupes de la marine pour se consacrer entièrement au fort Pontchartrain. Il vécut alors avec son épouse et ses enfants dans une maison qu'on disait fort bien bâtie. Son poste comportait un grand jardin où on cultivait divers légumes : pois, fèves, orge, avoine, racines, herbes, salade ; on y élevait aussi quelques chevaux, des vaches, des cochons et des moutons. Outre une poignée d'hommes engagés à son service, Courtemanche s'entoura d'une trentaine de familles de Montagnais qui effectuaient pour lui la traite et la chasse en hiver ainsi que la pêche en été. Un missionnaire était également présent à Phéliepeaux pour administrer les sacrements et instaurer le christianisme chez les Autochtones. Courtemanche voulait bien que ce dernier disposât de la même rémunération que ceux établis dans les autres postes de la colonie. En 1714, la durée de sa concession étant révolue, il se fit octroyer à nouveau un territoire, mais cette fois-ci restreint à la baie de Phéliepeaux, n'ayant pu faire valoir le reste de

28 Arrangement entre Pierre Constantin et Marie-Charlotte Charest, 12 avril 1701, in P.-G. Roy, *Inventaire de pièces au Labrador*, vol. I., *op. cit.*, p. 273.

29 Mémoire du roi à Vaudreuil et Raudot, 6 juin 1708, RAPQ, 1939-1940, p. 409.

sa précédente concession. Quand son décès survint en 1717, il laissa derrière lui une famille bien intégrée à la vie du Labrador.

Puis, on assista à une véritable course à sa succession. Celui qui fut pressenti pour lui succéder n'était nul autre que François Martel de Brouague, son beau-fils né du premier lit de sa femme. Brouague assistait son beau-père dans son travail depuis de nombreuses années avant que ne survienne son décès. Le gouverneur Rigaud de Vaudreuil et l'intendant Bégon favorisaient la candidature de Brouague, mais il n'était pas seul en lice. Chassigne, major des troupes à Québec, avait manifesté son désir d'assumer cette fonction et, de par son expérience militaire, il aurait pu faire valoir sa préséance sur Brouague. Pour mousser la candidature du fils de la veuve Courtemanche, 34 capitaines signèrent une pétition réclamant la nomination de Brouague, ce qui indique qu'il était avantageusement connu dans la région du Labrador³⁰. En janvier 1718, il obtint finalement le poste à la satisfaction de sa mère qui, dans une lettre de remerciements au ministre, ne manqua pas de rappeler qu'elle ferait tout en son pouvoir pour aider et soutenir son fils dans ses fonctions³¹.

Tout comme son beau-père, François Martel de Brouague exécutait les tâches auxquelles le gouvernement royal s'attendait : il dressait l'état des navires de pêche français annuellement, il ravitaillait parfois les équipages français quand ils étaient pris dans les glaces ou en cas d'autres nécessités, obligeait les capitaines à bien traiter les équipages et à ensevelir leurs morts plutôt que de les abandonner en chemin. Il entreposait leurs équipements à son fort, ce qui permit de réduire considérablement le vandalisme et les larcins causés tantôt par les Inuits, tantôt par les pêcheurs concurrents. Brouague s'appliquait également à conserver de bonnes relations avec les Esquimaux dont il maîtrisait parfaitement la langue. Néanmoins, sa correspondance était éloquente au sujet des méfaits des Esquimaux. Les narrations de conflits, d'escarmouches et de pillages ponctuaient, année après année, chacune des missives adressées au ministre de la Marine. Le fait d'être volubile sur la question esquimaude lui permit certainement de justifier sa fonction et les quelque 30 fusils, 300 livres de poudre et 300 livres de plomb qu'il recevait chaque année, gracieusement de Sa Majesté. Le commandant des côtes

30 Vaudreuil et Bégon au Conseil, 11 janvier 1718, AN, Col., C11A, vol. 124, p. 52-53.

31 Lettre de Madame de Courtemanche au Conseil, 9 septembre 1718, AN, Col., C11E, vol. 13-2, p. 387-389.

recevait d'autres gratifications que ces fusils, poudre et balles de plomb, mais les documents ne nous permettent pas d'en déterminer la nature, ni la valeur³².

François Martel de Brouague tenait à être traité en véritable gouverneur dans sa région du Labrador. À quelques reprises, il demanda aux représentants du roi de recevoir ses ordres directement de France, par Saint-Malo ou Bayonne, plutôt que des autorités coloniales, invoquant le retard des lettres quand elles passaient par Québec :

Et comme le gouverneur général hiverne dans ce pays et que les vaisseaux de France viennent plus tôt ici que ceux du Canada, j'espère que le Conseil me rendra la justice qui m'est due et que je recevrai ses ordres plutôt que ceux du Canada et que je pourrai travailler avec plus de tranquillité.³³

Si Augustin Legardeur de Courtemanche était commandant du Labrador puis homme d'affaires, François Martel de Brouague fut certainement un homme d'affaires d'abord, et ensuite commandant des côtes du Labrador. Son mariage en 1726 avec Marie-Anne Faury Du Ponceau, fille d'un gentilhomme du roi, le lia par ailleurs avec une famille de Versailles. Ses activités commerciales l'obligèrent à quitter fréquemment son poste. En son absence, sa belle-mère s'occupait de ses affaires en France, son épouse par procuration s'occupait de ses activités commerciales à Québec et c'est sa mère, madame de Courtemanche qui, selon toutes les apparences, dirigeait l'établissement de Phélypeaux en collaboration avec un contremaître ou l'aumônier du poste. En plusieurs occasions, c'est elle qui rédigea la correspondance en l'absence de son fils et elle semblait mal tolérer la concurrence des autres Canadiens qui venaient faire la traite et la chasse dont elle disait détenir le monopole avec son fils. En vue de protéger la traite avec les Amérindiens ainsi que le commerce qui se faisait à son établissement contre ceux qui disposaient de congés de traite, elle intima l'ordre à tous les capitaines de navire français de ne rien vendre et de ne traiter de quoique ce soit avec le plus menaçant d'entre eux, son cousin François Margane de Lavaltrie³⁴. La volonté de madame de Courtemanche fut respectée tant et si bien que Lavaltrie et ses engagés furent réduits à la famine durant l'hiver 1719. Par souci de vengeance sans aucun doute, ce dernier fit, avec l'aide de ses Autochtones engagés, toutes sortes de représailles au poste de Brouague. La querelle prit fin lorsque

32 Ministre à Brouague, 2 février 1742, RAPQ, 1922-23, p. 404.

33 Brouague au ministre, 6 septembre 1719, RAPQ, 1922-23, p. 363.

34 Madame de Courtemanche à la baie de Phélypeaux au ministre, 9 septembre 1718, AN, Col., C11E, vol. B, 2e partie, p. 387 ; ministre à Brouague, 30 mars 1721, RAPQ, 1922-23, p. 376.

Lavalterie, protégé du gouverneur Rigaud de Vaudreuil, obtint de façon officielle la concession du poste de Saint-Augustin en 1720³⁵.

Phélypeaux comptait, bon an mal an, une vingtaine d'engagés tant canadiens qu'autochtones, probablement d'ethnie montagnaise. Ces derniers travaillaient dans un poste fort bien aménagé : une maison de plusieurs pièces pour loger sa famille avec une chapelle attenante, une boulangerie, un bâtiment pour loger ses employés ainsi qu'une écurie³⁶. D'autre part, plusieurs familles d'Amérindiens étaient attachées à l'établissement de Brouague et on peut observer que celles-ci avaient l'habitude d'hiverner à Terre-Neuve, n'ayant pas suffisamment de nourriture sur le continent pour survivre durant la saison froide. Le commandant détachait quelques engagés canadiens afin de les garder en subordination et les faire revenir au printemps. À en juger par les efforts déployés par Martel de Brouague, leur présence semblait capitale pour assurer la bonne marche de ses activités commerciales du Labrador³⁷.

Ce qui permit au commandant de pouvoir réaliser un tel déploiement, ce furent ses associations d'affaires, mais aussi la présence des femmes qui continuaient les activités en son absence et qui entretenaient un réseau de communications efficace par delà les distances. À cela s'ajoutent les bonnes relations avec les Autochtones qui, plus que la répression envers eux, étaient gages de succès dans un coin de pays qu'ils maîtrisaient mieux que quiconque. Notons aussi que l'essor du commerce à partir du Labrador était également facilité lorsqu'on pouvait subtilement ou directement soudoyer les faveurs et la protection des autorités gouvernementales. L'arrivée des Canadiens dans le décor labradorien, au cours des deux premières décennies du XVIII^e siècle, se fit à la suite des pêcheurs français. Ne pouvant partager la même ressource, la morue, ils se tournèrent vers celle du loup-marin. La période qui marque leur prise de possession du territoire est empreinte d'événements ponctuels et hasardeux qui leur permirent d'apprendre à s'adapter à l'environnement, à développer un créneau qui leur était propre et à mieux se positionner face aux Autochtones et aux pêcheurs français. Encouragés par les autorités métropolitaines qui y voyaient une occasion de mieux servir leurs intérêts mercantiles, les Canadiens firent des postes de pêche au loup-marin une activité commerciale d'envergure dont les gens d'affaires de Québec se saisirent rapidement.

35 Nora T. Corley, *op. cit.*

36 Inventaire général du poste de baie de Phélypeaux, 9 mai 1741, ANQ-Q, Greffe de Gilbert Boucault de Godefus.

37 Ministre à Brouague, 18 février 1721, AN, Col., C11A, vol. 109, p. 9-13.

DEUXIÈME PARTIE

L'ENTREPRISE DE PÊCHE AU LOUP-MARIN

1733-1765

CHAPITRE III

MISE EN VALEUR D'UN ÉTABLISSEMENT (1733-1743)

La pêche au loup-marin, comme on l'a vu, est une activité exercée tour à tour par les Inuits depuis des millénaires, par les Européens depuis la fin du XV^e siècle et par les Canadiens à partir des années 1680. Dans les années 1730, l'entreprise des pêcheries de loup-marin a pris un véritable essor lorsque des gens d'affaires de Québec, avec la collaboration d'officiers de l'État, prirent littéralement d'assaut les lieux propices à la capture du phoque sur la côte du Labrador. À la base de cet engouement : un commerce florissant, mais risqué, des huiles de loup-marin ainsi que des pelleteries.

L'ENGOUEMENT DES GENS D'AFFAIRES ET DES OFFICIERS DE L'ÉTAT

Il n'est pas exagéré de parler d'engouement pour désigner l'intérêt que présentait alors l'exploitation des établissements de pêcheries de loup-marin. En effet, entre 1733 et 1753, il y eut vingt-six actes d'attribution, de continuation ou de concessions qui furent délivrés par les autorités métropolitaines et coloniales. À compter de 1733, six concessions ont été attribuées. Elles furent les dernières à être allouées (tableau 2).

La première façon de pouvoir exploiter une concession est d'en devenir le concessionnaire légitime. Ce titre est accordé par les autorités coloniales et métropolitaines. Son détenteur appartenait habituellement à la bourgeoisie de Québec. Toute personne œuvrant dans le monde politique, militaire ou commercial, pouvait demander une concession. Dans plusieurs cas, la convoitise des postes de pêche faisait l'objet d'une concurrence entre deux ou plusieurs personnes. Pour quelles raisons le gouvernement favorisait-il une personne plutôt qu'une autre ? Plusieurs facteurs entraient en ligne de compte et les motifs invoqués par ceux qui sollicitaient une concession étaient nombreux : primeur de la découverte, investissements déjà engagés, marque particulière de satisfaction à l'égard d'un service rendu. En une occasion, c'est une

union de créanciers qui obtint une concession pour se dédommager des dettes d'un défunt concessionnaire³⁸.

Tableau 2
Attribution de concessions 1733-1749³⁹

| Année | Lieu | Concessionnaire |
|-------|----------------------|--------------------------------|
| 1733 | Nontagamion | Jacques Lafontaine de Belcourt |
| 1735 | Cap Charles | Antoine Marsal |
| 1735 | Baie des Châteaux | Louis Bazile |
| 1736 | Chicataka | Jacques Lafontaine de Belcourt |
| 1738 | Gros-Mécatina | Jean-Baptiste Pommereau |
| 1749 | Baie de Kessessakiou | Marie-Anne Barbel |

La seconde manière de pouvoir jouir d'un poste au Labrador était de louer un poste d'un concessionnaire qui ne pouvait le mettre en valeur faute de disponibilité, de compétence ou d'argent. Une vingtaine de contrats de ferme furent signés devant notaire durant la période 1733-1765. La ferme était une location d'un site ou d'un établissement et pouvait s'effectuer en partie ou en totalité. Le montant de la ferme variait en fonction de la rentabilité ou du potentiel du poste ainsi que de ses installations. Nous relevons, dans les minutes notariales, des montants de ferme qui peuvent aller de 200 livres par année, pour une partie de la concession de Saint-Modet en 1732, jusqu'à 8 000 livres par an pour la concession de baie de Phélypeaux en 1753⁴⁰.

La troisième façon d'exploiter un poste relevait d'un événement fortuit plutôt que d'une volonté réelle. En effet, lorsqu'un concessionnaire ou un fermier de concession se retrouvait dans l'impossibilité de payer les créanciers qui lui avaient fourni les avances nécessaires à

38 Permission de jouir du Cap Charles aux créanciers de feu Antoine Marsal, 20 mars 1758, P.- G. Roy, *op. cit.*, p. 118.

39 P.-G. Roy, *Inventaire de pièces sur la côte de Labrador*, vol. I, Québec, 1940-1942, p. 46-91.

40 Bail à ferme par François Rottot à Pierre Constantin, 4 août 1732, ANQ-Q, Greffe de Jacques Pinguet ; bail à ferme par François Martel de Brouague à Pierre Glemet, 15 mars 1753, ANQ-Q, Greffe de Jean-Claude Panet.

l'exploitation de son établissement, il arrivait que ce dernier cède son poste en partie ou en totalité aux créanciers. Ces derniers se voyaient dans l'obligation de l'administrer jusqu'à concurrence du paiement de la dette. La durée de leur implication dans le poste de pêche variait en fonction des créances⁴¹.

Comme cela était le cas auparavant, les concessions étaient attribuées à des conditions particulières, comme celle de ne pas nuire aux pêcheries françaises ou aux établissements voisins. Les concessionnaires étaient obligés de mettre leur établissement en valeur, sinon ils pouvaient se faire retirer celui-ci par le gouvernement. La durée d'une concession était limitée et variait entre six et neuf ans. Le gouvernement percevait des droits sur la concession de l'ordre de quatre à dix castors annuellement. Parfois, dans certains cas, on exigeait que la concession soit cartographiée avant de l'accorder, afin d'éviter des litiges entre voisins.

L'intérêt dans les postes du Labrador peut avoir été suscité par les réalisations des familles Bissot, Jolliet et Martel de Brouague. À l'aube des années 1730, les membres de ces trois familles avaient déjà accumulé de solides fortunes par l'exploitation de leur établissement, et ce sur plus de deux générations. À cela, il faut ajouter un entrepreneurship colonial qui émergeait et qui se distinguait des entreprises métropolitaines. Il était lié au développement du commerce en général, à la faveur d'une période de paix qui dura un peu plus de trente ans (1713-1744). Plusieurs des personnalités d'affaires qui se lancèrent dans les pêcheries de loup-marin y virent l'occasion de diversifier leurs entreprises commerciales ou encore d'améliorer leur condition de simple commissionnaire de négociants métropolitains. Citons par exemple Louis Fornel, puis sa veuve Marie-Anne Barbel impliqués à la baie des Châteaux et à la baie de Kessessakiou ainsi que François Havy et Jean Lefebvre qu'on retrouva dans les postes de Mingan, de baie des Châteaux, de Kessessakiou et au Grand-Saint-Modet. Ajoutons d'autres noms, tels François Perrault et son fils Jacques ainsi que Gilles-William Strouds à Nontagamion, Jean Taché aux postes de Mingan, Saint-Modet et Gros Mécatina, Pierre Trottier Desauniers à la Baie de Phéliepeaux et Jean-Louis Volant d'Haudebourg à Mingan.

Plusieurs hauts fonctionnaires de l'État s'immiscèrent également dans les pêcheries du Labrador. En réalité, ils formaient la majorité des intéressés par cette branche du commerce colonial. Ils y trouvaient une façon de réaliser des revenus supplémentaires. Le commerce à des

41 Bail à ferme par Charles Jolliet à François Havy et Jean Lefebvre, 12 septembre 1737, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

fins personnelles par les officiers civils était en principe interdit, mais le gouvernement le tolérait largement et jugeait cette pratique acceptable, car elle compensait les salaires dérisoires liés à leur fonction⁴². Parmi ces fonctionnaires, mentionnons Jacques Lafontaine de Belcourt, secrétaire du gouverneur de Beauharnois, concessionnaire des postes de Nontagamion et de Chicataka ; Guillaume Estèbe, garde-magasin du roi ; Jean-Baptiste Pommereau, écrivain du roi ; Jacques-Michel Bréard, contrôleur de la marine. Ces derniers s'impliquèrent dans le poste de Gros Mécatina. François Foucault, membre du Conseil supérieur et garde-magasin du roi et Nicolas-Gaspard Boucault, procureur du roi et lieutenant général de la Prévôté oeuvrèrent à Saint-Modet. Joseph Fleury de la Gorgendière, agent général de la Compagnie des Indes, s'impliqua dans le poste de Mingan ; Nicolas Lanouiller de Boisclerc, membre du Conseil supérieur, au Cap Charles. Quelques officiers militaires, membres des troupes de la marine, y trouvèrent également leur compte tels le sieur Baulne, Joseph-Michel Legardeur de Croisille et Daniel-Hyacinthe Liénard de Beaujeu. Quelques navigateurs ambitieux y tentèrent aussi leur chance. Citons à cet égard les cas de Charles Chéron au poste de Saint-Augustin ainsi que Michel Fortier à la pointe de Forté près de Blanc-Sablon.

MOBILISATION DE RESSOURCES MATÉRIELLES

Pour fonder un établissement de pêche au loup-marin, d'énormes efforts devaient être consentis. On ne pouvait se lancer dans une entreprise de cette ampleur sans s'être assuré d'un certain nombre de conditions favorables. D'abord, de disposer des navires nécessaires pour rejoindre les postes éloignés du Labrador, dont les communications étaient coupées six mois par année. Il fallait aussi recruter une main-d'œuvre suffisante et expérimentée, avoir des immobilisations propres à accueillir et protéger cette main-d'œuvre ainsi que les équipements et outillages nécessaires à l'exploitation du poste. Ensuite, voir à ce que l'expédition se déroule sans problème toute l'année entière et que le retour des travailleurs ainsi que des produits tirés du poste se fasse sans encombre. Enfin, il est important de s'assurer que les produits soient acheminés vers les marchés afin d'en retirer des profits qu'on souhaitait élevés. Cette mécanique, gérée avec soin, mérite qu'on y prête attention.

42 Jacques-Michel Bréard au ministre, 28 octobre 1752, AN, Col., C11A, Vol. 98, p. 417-424.

Les pêcheries de loup-marin n'étaient pas une activité commerciale improvisée. Elles exigeaient de la part des exploitants des coûts énormes, particulièrement la première année en raison des infrastructures de départ qu'il fallait mettre en place. Ces coûts initiaux en lien avec le démarrage de l'entreprise comprenaient, entre autres choses, les montants alloués à l'achat d'une goélette assurant le transport entre Québec et le Labrador, la construction d'une maison pour abriter le concessionnaire et sa famille s'il exploitait lui-même sa concession ainsi que des cabanes pour loger ses engagés. Il fallait également construire des bâtiments qui serviraient à entreposer les équipements, l'attirail de pêche, les agrès, les outils, les vivres, les marchandises et les produits du poste. À cela s'ajoutent les ateliers de travail du charpentier et du tonnelier qu'il fallait approvisionner convenablement.

Les inventaires des postes de pêche du Labrador nous renseignent sur les coûts d'immobilisations reliés à l'aménagement de ceux-ci. Le poste de Nontagamion de Jacques Lafontaine de Belcourt comportait une maison qui, en incluant tout ce qu'elle contenait, valait 3 703 livres. Le poste était muni d'une tonnellerie et d'une cabanette dans lesquelles se trouvaient des outils, de la marchandise et des équipements de pêche valant 3 392 livres. Il ne faut pas oublier qu'un établissement de pêche ne pouvait exister s'il ne disposait pas d'excellents bâtiments de mer pour naviguer sur des plans d'eau hasardeux et risqués, comme ceux du fleuve et du golfe Saint-Laurent. Jacques Lafontaine de Belcourt posséda ainsi plusieurs navires, dont la goélette *La Trinité* jaugeant 80 tonneaux, 5 chaloupes et un canot, totalisant 3 829 livres. À la lumière de ces chiffres, on peut estimer la valeur de Nontagamion à 10 924 livres⁴³.

En consultant l'inventaire fait à Mécatina pour l'année 1762, on constate que ce poste contenait les effets suivants : 2 959 livres en cordages et ferrailles, 4 978 livres en gréements et agrès de pêche, des outils de tonnelier qui valaient 92 livres, 259 livres d'ustensiles de ménage et de chaudières, 110 livres d'équipements dans la fonderie, trois chaloupes et deux canots pour une valeur de 482 livres. La valeur du poste de Guillaume Estèbe s'élevait à environ 9 000 livres⁴⁴. Le poste de Phélypeaux qui contenait de multiples bâtiments, dont la maison ayant abrité, dans un luxe perceptible, les familles Courtemanche et Martel de

43 Inventaire des biens de Jacques Lafontaine de Belcourt, 26 février 1752, ANQ-Q, Greffe d'Antoine-Jean Saillant.

44 Inventaire des cordages, ferrailles et ustensiles au poste du Gros Mécatina, 2 novembre 1762, ANQ-Q, Greffe de Jean-Claude Panet.

Brouague, avait une valeur totalisant environ 32 000 livres en 1740⁴⁵. Ces chiffres témoignent des sommes investies au fil des années, non de la valeur de l'investissement au moment du démarrage de l'entreprise. Ils demeurent néanmoins le reflet des sommes importantes dont on devrait tenir compte avant de se lancer dans les pêcheries de loup-marin.

À ces coûts élevés assumés par les exploitants pour mettre en valeur une concession, il faut mentionner ceux qui devaient être considérés à chaque année que s'organisait une expédition. Ce sont les frais annuels d'une expédition qui comprenaient d'abord des vivres et des marchandises pour entretenir les engagés l'année durant, la marchandise de traite destinée aux Amérindiens qui venaient au poste, les pièces d'équipement pour la réparation et le remplacement des agrès de pêche, des bateaux et des bâtiments. Pour l'année 1736, Louis Volant d'Hautdebourg en acheta chez les marchands Havy et Lefebvre de Québec pour une valeur de 9 528 livres pour son poste de Mingan. En 1753, Gilles-William Strouds se fit avancer des vivres et marchandises pour une valeur de 1 276 livres chez les mêmes marchands pour l'affrètement de *La Trinité* qui allait à Nontagamion. Dans la même année, Strouds s'obligea également à payer à Charles-François Lanaudière 2 200 livres pour l'armement de la goélette *La Marie-Louise* pilotée par Jacques Lafontaine de Belcourt. Jean Taché, fermier en 1758 de Nontagamion, reçut pour 3 672 livres de marchandises afin de pourvoir aux besoins du poste⁴⁶. On peut constater une forte variation dans les dépenses annuelles pour des postes différents et pour un même poste à des années différentes. Cela n'est pas étonnant, puisque les quantités de vivres, de marchandises et d'équipements dépendaient du nombre d'engagés et du nombre d'Amérindiens qui allaient ou qui étaient aux postes à chaque année. À ces variables s'ajoute celle du commerce qui se faisait dans les postes du Labrador, comme on le verra plus loin.

MOBILISATION DE RESSOURCES HUMAINES

Les ressources matérielles n'étaient pas les seuls frais à considérer dans un armement pour la pêche au loup-marin. Les ressources humaines étaient également un facteur capital dans

45 Inventaire général des effets appartenant à nous, Desautiers et Brouague, 9 mai 1741, ANQ-Q, Greffe de Gilbert Boucault de Godefus.

46 Obligation de Volant d'Hautdebourg à Havy et Lefebvre, 28 septembre 1736, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet ; obligation de Strouds à Lanaudière, 14 septembre 1753, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet ; obligation de Jean Taché, 14 juin 1758, ANQ-Q, Greffe de Jean-Baptiste de Charnay.

l'organisation de ce type d'entreprise. Disposer d'une main-d'œuvre compétente était un gage de succès, comme le mentionne si bien une lettre de Jacques Lafontaine de Belcourt au ministre qui invoquait l'incompétence de ses engagés pour expliquer ses déboires à son poste de Nontagamion⁴⁷. Les hommes devaient être prêts à subir l'éloignement une année durant, affronter les hasards de la navigation et les conditions climatiques difficiles. Si la pêche au loup-marin fut une activité parfois périlleuse et contraignante, elle présentait néanmoins certains attraits et répondait au goût de l'aventure des engagés canadiens.

Quelque 87 contrats notariés constituent notre source d'informations pour traiter des conditions d'engagement de tels hommes. Disons d'abord que la majorité des contrats étaient signés au début de septembre, quelques jours avant le départ, et que seuls quelques exploitants avaient l'habitude de se lier par contrat aux engagés. Parmi ceux-ci, on peut citer Guillaume Estèbe et Gilles-William Strouds. Les contrats retracés permettent de connaître les clauses et termes des engagements, la provenance géographique et sociale des engagés du Labrador, leur traitement et leurs obligations. Ils nous fournissent également une foule de renseignements sur le quotidien de ces travailleurs téméraires.

Il appert que dans une proportion de 90 %, les engagés provenaient de la ville de Québec et de ses environs (Saint-Augustin, Charlesbourg, la Rive-sud, Lévis, Beaumont et l'Île-d'Orléans)⁴⁸. Cette migration de travailleurs était essentiellement temporaire puisqu'on ne dénote aucun enracinement de Canadiens dans la région du Labrador pour l'époque étudiée. Les hommes y allaient seuls, sans leur famille, sauf en une occasion où l'on apprend qu'un engagé du nom d'Olivier Toureau amena avec lui son épouse et sa petite-fille à Nontagamion. Le contrat stipulait qu'elles devaient effectuer des travaux ménagers à l'établissement, sans demander d'autres rémunérations que celle d'être nourries et logées⁴⁹.

Au moment de leur recrutement, les engagés avaient en moyenne entre 25 et 40 ans et plusieurs d'entre eux étaient mariés depuis un à cinq ans. Parfois, les épouses des engagés

47 Lafontaine de Belcourt au ministre, 10 avril 1738, AN, Col., série E, carton 245, p. 785.

48 Voir à ce sujet les greffes d'Antoine-Jean Saillant (1752-1754), Simon Sanguinet (1755), Nicolas Boisseau (1740), Gilbert Boucault de Godefus (1741-1742).

49 Engagement d'Olivier Toureau, 18 juin 1754, ANQ-Q, Greffe d'Antoine-Jean Saillant.

étaient proches parentes des confrères de travail qui allaient au Labrador avec leur mari⁵⁰. On peut dénoter, dans ce type de relations matrimoniales, une certaine cohésion sociale au sein des travailleurs du Labrador. Parmi les professions dont les engagés se désignaient, notons celles de navigateur, matelot, charpentier, charpentier de navire, domestique, tonnelier, pêcheur. En une occasion, on mentionne la présence d'un chirurgien que les membres de l'équipage devaient payer en prélevant une portion de leur propre salaire. Les engagés devaient travailler sous la gouverne du maître de bâtiment qu'on désignait aussi sous le titre de capitaine ou pilote. Les engagés étaient tenus d'obéir au maître du bâtiment qui était aussi, dans la quasi-totalité des expéditions, le contremaître du poste du Labrador. Des dispositions très strictes furent prises pour éviter que des désordres ne surviennent, ou encore que des engagés ne quittent leur service pendant la durée de l'expédition. Il en allait de la rentabilité même de l'entreprise. Les engagés étaient menacés de ne pas recevoir leurs gages à la fin de la saison s'ils contrevenaient à l'une ou l'autre des conditions d'engagement⁵¹. À l'exception du maître de poste qui, lui, était dans la plupart des cas recruté pour trois ans, plusieurs contrats précisent que l'engagé devait passer une année au poste du Labrador et qu'il serait logé, nourri durant cette période. Parfois, on fournissait à l'engagé des chaussures (des souliers de Sauvages) ou encore, il était stipulé qu'il aurait la possibilité de s'en fabriquer avec les peaux que l'équipe précédente avait laissées sur place. Le nombre d'engagés variait selon les établissements et les saisons. Les exploitants de Mécatina, par exemple, devaient compter sur quatorze à vingt-quatre hommes pour faire fonctionner l'entreprise de pêche pour les années 1740, 1741 et 1742, tandis qu'un poste comme celui de l'anse Sainte-Claire n'en exigeait que trois, Saint-Modet, huit, Nontagamion, sept et Chicataka, huit.

Les formes de rémunération variaient beaucoup dans le temps et l'espace. Les salaires pouvaient être fixes (annuels ou mensuels), mais ils étaient presque toujours accompagnés d'une autre clause salariale qui donnait à l'engagé une part des profits réalisés au poste. Avant 1750, peu de contrats d'engagés comportaient des salaires fixes. Après cette période, la formule du salaire fixe se généralisa et se situa environ entre 400 et 600 livres par année ou 36 à 50 livres par mois. La rémunération fixe dépendait du métier qu'exerçait un engagé : un simple matelot pouvait gagner 36 livres par mois tandis qu'un charpentier ou un tonnelier gagnait entre 40 et 50 livres.

50 Informations relevées par les notes généalogiques de Cyprien Tanguay, in Dictionnaire des familles canadiennes, Québec, Eusèbe Sénécal, 1871-1890, 7 vol.

51 Engagement d'Olivier Toureau, 18 juin 1754.

Le système de rémunération des équipages du Labrador s'avérait d'une grande complexité. Rares étaient les contrats d'engagement similaires, chacun ayant sa particularité propre. Néanmoins, quelques tendances peuvent être dégagées. Avant 1744, on observe que l'engagement se faisait à part, c'est-à-dire en proportion des profits réalisés sans salaire de base. Après cette période, l'employé était d'abord engagé pour un salaire fixe et on lui ajoutait une rétribution équivalente à un pourcentage des effets et produits retirés du poste. Chacun des employés pouvait recevoir une rémunération différente de ses congénères selon des facteurs difficiles à déterminer avec exactitude. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses : l'un possédait peut-être une expérience, une expertise ou une compétence plus grande qu'un autre. Il serait hasardeux d'affirmer que des facteurs comme ceux précédemment mentionnés aient joué sur la rémunération des engagés du Labrador, mais les différences étant nettement perceptibles, il n'est pas interdit de le croire. La rémunération à part se faisait généralement au tiers, parfois au quart. Dans cette condition d'engagement, l'employé recevait pour son travail sa part du tiers de tous les effets et produits tirés du poste, et ce après que le maître de l'établissement eût prélevé sa part, qui consistait généralement en un dixième des produits. Nous ne doutons point que les raisons qui motivaient l'engagement en relation avec les profits aient eu pour but d'inciter les engagés et leur contremaître à déployer davantage d'efforts en vue de faire plus de profits, d'abord pour leur propre compte, mais du même coup pour l'entrepreneur de pêcheries. D'autres contrats, plus tardifs dans la période étudiée (1760), dénotent un engagement sur une base individuelle plutôt que collective. Un engagé pouvait être rémunéré pour sa part du tiers des produits et pour sa chasse entière, par exemple⁵². Ceci nous amène à croire qu'il se développa, avec le temps, une individualisation des efforts de l'engagé, chacun pouvant travailler pour son compte, sans partage de tous les profits avec le reste de l'équipage.

De tous les engagés, celui dont la compétence était la plus convoitée était certes le maître de l'établissement, qui était à la fois le capitaine du navire qui les conduisait au poste et le patron des engagés qui y travaillaient durant l'année. Son rôle était essentiel, au point qu'advenant son décès ou son incapacité à s'occuper de l'établissement, quelqu'un (habituellement le second) était nommé d'office pour le remplacer⁵³. Étant donné la lenteur des communications, il s'écoulait beaucoup de temps et il pouvait se passer beaucoup de choses entre le départ du

52 Engagement de François Levitré, Jean-Marie Dumont et d'André Pénisson, 7 septembre 1760, ANQ-Q, Greffe de Simon Sanguinet.

53 Engagement de Charles Lecour, fils, 30 août 1740, ANQ-Q, Greffe de Nicolas Boisseau.

commandant de l'expédition et son équipage jusqu'au retour à Québec. Le maître de l'établissement exerçait donc, à l'intérieur de son mandat et des termes contractuels préétablis, un contrôle direct sur l'entreprise du Labrador. C'est la raison pour laquelle le concessionnaire ou l'exploitant de la concession devait choisir un maître de poste en qui il vouait une très grande confiance pour s'occuper de son établissement. L'une des familles la plus notoire dans ce type d'emploi fut certainement celle des Lecour. De père en fils, sur deux générations, les Lecour conduisirent et dirigèrent des équipages dans les divers postes du Labrador. Leurs contrats d'engagement révèlent des détails intéressants sur ce qui se passait au Labrador, notamment, au chapitre du commerce entre les Canadiens, Européens et Amérindiens qui se trouvaient dans les postes⁵⁴. Tout porte à croire que les maîtres de bâtiments ne se contentaient pas de la rémunération fixée au moment du contrat.

MOBILISATION DES CAPITAUX

Les capitaux et les risques inhérents à un poste de pêche du Labrador étant très élevés, les gens d'affaires administraient les postes en participation. En fait, le patrimoine notarial révèle qu'il y eut près d'une vingtaine d'associations d'affaires reliées à la mise sur pied ou à la continuation des postes du Labrador, sans compter les sociétés formées sous seing privé. Parmi les plus importantes, mentionnons celles de Pierre Trottier Desauniers et de François Martel de Brouague pour la baie de Phélypeaux, celle de Jacques Lafontaine de Belcourt et de Gilles-William Strouds à Nontagamion, celle de François Havy, Jean Lefebvre et de la veuve Fornel pour la baie des Châteaux, celle de Guillaume Estèbe et de Jean-Baptiste Pommereau à Mécatina, celle de François Foucault et de Nicolas-Gaspard Boucault à Saint-Modet ou encore la société de Pétrimoult, Charles Chéron et Nicolas Caron pour le poste de Saint-Augustin.

Que les entreprises de pêcheries de loup-marin aient été une activité fort lucrative, il n'y a point à en douter. Elles furent cependant très dépendantes des conditions variables auxquelles elles étaient soumises et pour cette raison, les pertes qui pouvaient en résulter occasionnellement ou successivement étaient lourdes à supporter. Cela explique, d'une part, les associations de gens d'affaires ; d'autre part, la solvabilité de certains de ceux impliqués dans les postes du Labrador était nulle ou à tout le moins inquiétante. Quelques concessionnaires, détenteurs

54 Voir à ce sujet, les greffes de Claude Barolet (1739-1742), Nicolas Boisseau (1740), J.-C. Panet (1751), Jacques Pinguet (1732-1736).

légitimes d'un poste de pêche, n'avaient pas la moindre livre tournois à engager dans une telle entreprise. Mais ils possédaient un atout majeur qui pouvait leur servir de capital de départ : une concession. Il ne leur restait plus qu'à se procurer du capital auprès d'hommes et de femmes d'affaires qui devenaient bien souvent leurs actionnaires, avec lesquels ils partageaient les éventuels profits, mais aussi les risques de pertes. Une société formée dans le but d'exploiter un établissement du Labrador l'était habituellement à parts égales. Par exemple, la société composée par Charles Chéron, François Foucault et Nicolas-Gaspard Boucault dans l'exploitation de Saint-Modet était formée au tiers. Chacun assumait le tiers des dépenses et des pertes et partageaient, ultimement, le tiers des profits. Il en est de même pour la société de Strouds et de Lafontaine de Belcourt qui se séparaient en deux parties égales la part des profits et des pertes. Surgissaient en quelques occasions certaines sociétés comme celle d'Estèbe et de Liénard de Beaujeu qui possédaient chacun un quart de société, tandis que leur associé Jean-Baptiste Pommereau (le concessionnaire) conservait la moitié⁵⁵.

Un autre cas particulier à signaler est celui de la seigneurie de Mingan et de la seigneurie des Îles et Îlets de Mingan. Ces deux concessions de pêche furent morcelées en plusieurs parts à la suite du décès des deux seigneurs initiaux, Louis Jolliet et François Bissot. Les deux seigneuries furent léguées en partie à leurs enfants. Pour illustrer encore la complexité qui pouvait résulter du morcellement par héritage au bout de deux générations, citons le cas de François-Joseph Cugnet. Ce dernier, ayant épousé la fille de Jacques Lafontaine de Belcourt qui était lui-même marié avec une fille de François Bissot, se retrouva au lendemain du décès de son beau-père : « propriétaire pour moitié et deux vingtièmes deux tiers dans l'autre moitié des Îles et Îlets de Mingan »⁵⁶.

Cette situation est particulière à la seigneurie de Mingan et ne se répéta pas dans les autres concessions, car ces dernières n'étaient pas concédées à vie. Renouvelables après une période de temps limitée, les concessions faisaient rarement l'objet d'une continuation par la génération suivante.

55 Cession d'un tiers à Chéron, 13 mai 1735, ANQ-Q, Greffe de Nicolas Boisseau ; acte de société entre Strouds et Lafontaine de Belcourt, 31 août 1751, ANQ-Q, Greffe de Christophe-Hilarion Dulaurent ; subrogation d'un quart chacun par Jean-Baptiste Pommereau, 30 avril 1739, Greffe de Jean de Latour.

56 Cession de l'étendue des îles Mingan, 17 août 1765, ANQ-Q, Greffe de François Lemaître Lamorille.

Les contrats d'associations étaient extensibles et résiliables. Extensibles parce qu'on observe l'ajout d'une personne en quelques occasions. On peut remarquer, à cet effet, qu'à l'automne de 1740, Charles Levrau se joignit à la société de François Perrault et fils et qu'en 1735, Foucault et Boucault firent entrer dans leur société le navigateur Charles Chéron⁵⁷. Résiliables lorsqu'il y avait accord de tous les sociétaires qui, pour différentes raisons, décidaient de quitter ou de dissoudre la société. C'est le cas par exemple de la société de baie de Phéliepeaux formée par Trottier Desauniers et Martel de Brouague qui mirent fin à leur contrat d'association en 1741. René Cartier, Pierre Hamel, François Foucault, François Havy et Jean Lefebvre, qui exploitaient ensemble le poste de Saint-Modet, firent entrer à la place de François Boucault (lequel avait décidé de se retirer) le marchand Pierre Jehanne⁵⁸.

Lorsqu'on observe la formation des sociétés, il est intéressant de remarquer que plusieurs d'entre elles rejoignent les trois fondements essentiels qui assurent le succès d'une entreprise risquée et de grande envergure comme celle des pêcheries de loup-marin. Il s'agit de la concession, de l'expertise et du capital financier. C'est le cas, entre autres, de la société formée en mai 1737 pour l'exploitation de baie des Châteaux, qui réunissait Louis Bazil (détenteur de la concession), Louis Fornel (une bonne connaissance du milieu) et François Havy (le capital financier), ou encore, celle de Nontagamion formée par Jacques Lafontaine de Belcourt (concession et expertise) et Strouds (capital financier)⁵⁹.

LES CONDITIONS DE VIE

Pour naviguer dans les eaux du fleuve et du golfe Saint-Laurent, il fallait disposer d'un passeport délivré par les autorités coloniales qui permettait d'aller à un endroit en particulier. Les engagés et leur maître quittaient Québec à bord de goélettes jaugeant 50 à 100 tonneaux ou d'une chaloupe. La navigation dans le fleuve et le golfe Saint-Laurent étant réputée pour être difficile et périlleuse, nous pouvons penser que les pilotes et membres d'équipage retenus pour

57 Jacques Mathieu, « Un négociant de Québec à l'époque de la conquête, Jacques Perrault l'aîné », *RAPQ*, vol. 48, 1970, p. 29.

58 Convention entre Brouague et Desauniers, 20 mai 1741, ANQ-Q, Greffe de Gilbert Boucault de Godefus ; acte de vente de certains droits et prétentions dans les postes, 7 mars 1743, ANQ-Q, Greffe de G. Boucault de Godefus.

59 Société entre Havy, Fornel et Bazil, 3 mai 1737, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet ; acte de société entre Strouds et Lafontaine de Belcourt, 31 août 1751, ANQ-Q, Greffe de C.-H. Dulaurent.

de telles expéditions possédaient des aptitudes aux métiers de la mer hors du commun. Les naufrages, qui furent heureusement peu nombreux, étaient cependant catastrophiques pour les entrepreneurs, d'où l'importance de bien choisir l'équipage et de le former avec suffisamment de travailleurs. Un navire pouvait s'échouer en chemin ou subir des vents le contraignant à rebrousser chemin ; il pouvait aussi arriver après l'englacement du golfe ou être pris par des corsaires anglais lors des deux guerres qui ponctuèrent le XVIII^e siècle. Ces coups du sort constituaient non seulement une perte financière colossale, mais présentaient également un risque pour les humains qui se voyaient livrés aux périls de la mer ou aux rivages, sans vivres et sans abris pour une période indéterminée, parfois aux mains d'ennemis dont ils devenaient les prisonniers.

Fort heureusement, les navires à destination du Labrador arrivaient habituellement sans problèmes jusqu'aux postes. La durée de la traversée du fleuve et du golfe se faisait rarement sans escale. Les brumes de la côte nord du Saint-Laurent ainsi que les vents qui y déferlaient obligeaient les navigateurs à effectuer des arrêts. Dans ces moments de danger, les équipages s'en remettaient à Dieu, promettant sitôt leur arrivée de poser un geste concret en signe de remerciements. Cette tradition, qui existait même avant l'époque de la Nouvelle-France, s'est perpétuée jusqu'à très récemment puisque des récits provenant de navigateurs ayant vécu au XX^e siècle relatent ce genre de promesses. Des statues sont encore érigées à l'effigie de saints et de saintes à qui on prête une intervention lors de sauvetages in extremis. La présence d'Esquimaux ou la crainte de leur supposée présence dans les parages pouvait également entraver la bonne marche du navire, paralysant de peur les équipages canadiens. Une peur presque toujours injustifiée qui trouvait son origine dans les récits d'attaques qu'entretenaient les concessionnaires qui ne voulaient pas que d'autres navires sillonnent les zones qu'ils fréquentaient.

Au bout de trois à cinq semaines de navigation, dont la durée dépendait de l'éloignement du lieu et des contraintes climatiques rencontrées, l'équipage arrivait à destination. Les nouveaux engagés devaient faire connaissance avec les anciens qui étaient demeurés en poste durant l'été. En effet, deux à quatre hommes devaient rester pour entretenir et améliorer l'établissement et se garder attaché le personnel autochtone qui accompagnait presque toujours

les engagés canadiens. On calcule qu'entre 150 et 175 Canadiens travaillèrent chaque année dans les postes du Labrador durant les années 1730 à 1760⁶⁰.

Les deux périodes de pêche au loup-marin ne s'étalant que sur quelques semaines, les engagés s'occupaient durant le reste du temps à bien d'autres choses. Ils devaient s'employer aux travaux d'entretien, de réparation et de construction de l'établissement et de ses dépendances. Ils devaient également effectuer les réparations des navires et chaloupes dont dépendait le poste pour les transports. Leur temps était employé également à la chasse des animaux à fourrures dont une partie ou la totalité des ventes revenait dans leur gousset selon les termes de leur contrat d'engagement. Outre la chasse, les engagés s'adonnaient également au ramassage des plumes et duvets qui présentaient une certaine valeur. L'été, ils pêchaient dans les rivières poissonneuses de la Côte-Nord, sauf que cette pêche en fut une de subsistance et jamais d'exploitation à visée commerciale, comme l'aurait souhaité le gouvernement métropolitain. Sans prétendre que l'agriculture prenait de l'importance pour les engagés dans les postes, nous savons que ces derniers entretenaient un potager afin de disposer de quelques produits frais. Il arrivait aussi que ces derniers échangent quelques-uns de ces produits avec leurs congénères français, navigateurs-pêcheurs au long cours. Une autre de leur occupation consistait à faire des provisions de bois pour se chauffer l'hiver, mais aussi pour chauffer la fonte d'huile de loup-marin. Le bois étant rare, on devait parfois aller le chercher assez loin et c'est la raison pour laquelle certains postes étaient dotés de chevaux pour le transporter. Parfois, les engagés le transportaient par chaloupe.

Même si les journées de travail étaient bien remplies, les engagés devaient aussi préparer leurs repas et se confectionner des vêtements. À cet effet, chacun des engagés du poste de Mécatina avait à sa disposition cinquante peaux de loup-marin pour se faire des mitaines, des bottes et des souliers⁶¹. La principale source de nourriture des engagés provenait des vivres que l'exploitant du poste avait fait charger à leur intention pour les nourrir durant toute l'année. Les vivres se composaient surtout de biscuits, pois, farine, bœuf et lard salé. Les engagés ne pouvaient embarquer avec eux sur le navire qui les conduisait au Labrador autres choses que leurs outils, haches, chaudières, linges et hardes⁶². Les fouilles archéologiques

60 François Trudel, « Les Inuits du Labrador méridional face à l'exploitation canadienne et française des pêcheries (1700-1760) », *RHAF*, vol. 31, n° 4, p. 4.

61 Engagements pour Mécatina, 22 août 1740, ANQ-Q, Greffe de Nicolas Boisseau.

62 Engagement de Mathieu Dugal et François Lavergne, 5 février 1733, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

démontrent que les Canadiens du Labrador ne faisaient pas que travailler. Ils fumaient beaucoup la pipe, jouaient aussi aux dés, aux dominos et même aux échecs⁶³. La vie au Labrador ne devait pas toujours être des plus douces. Si, comme dans d'autres postes éloignés, les maîtres d'établissement du Labrador traitaient durement les travailleurs, on comprend pourquoi quelques contrats précisent que l'engagé ne devait pas s'évader sous peine de ne pas recevoir sa rémunération et même, d'être obligé de rendre le temps qu'il avait perdu⁶⁴.

LA PÊCHE AU LOUP-MARIN

Nous avons vu que les engagés s'occupaient à diverses tâches dans les postes du Labrador, mais la principale raison de leur présence en ces lieux était la pêche au loup-marin. La pêche au loup-marin s'effectuait deux fois l'an. À l'été, du 20 juin au 6 juillet, qu'on appelait *pêche du printemps*, puis au début de l'hiver, du 15 décembre au 6 janvier, qu'on appelait *pêche d'automne*⁶⁵. Les préparatifs de la pêche d'automne débutaient dès l'arrivée de l'équipage à la fin de septembre, tandis que ceux de la pêche du printemps commençaient dès le mois d'avril. Ils consistaient essentiellement à la confection et à la réparation des rets qui servaient à capturer les loups-marins. Les mailles étaient tissées de façon à former des losanges de huit pouces de côté. Il fallait cinq livres de fil pour tisser une brasse de filet. Les tonneliers s'appliquaient à fabriquer les barils employés comme flotteurs et des futailles pour emmagasiner l'huile.

Les temps de la pêche étaient liés aux migrations des phoques qui s'effectuaient le long des côtes où on pouvait les voir entrer dans les baies à la recherche de petits crustacés dont ils se nourrissaient. À partir d'octobre, les troupes de phoques migraient du nord vers le sud jusque dans le golfe Saint-Laurent où ils y demeuraient jusqu'à la fin du printemps. Leur remontée vers le nord les faisait apparaître le long des côtes de la Basse-Côte-Nord et du Labrador dans le cours du mois de juin et du début juillet. Avant 1733, la pêche au loup-marin ne se faisait qu'une fois l'an, au printemps. L'ignorance des Canadiens sur les mœurs de ces

63 Françoise Niellon, « Recherches archéologiques sur l'exploitation côtière du loup-marin en Basse-Côte-Nord aux 18e et 19e siècles. », in *Tradition maritimes au Québec*, B.N.Q., 1985, p. 243.

64 Engagement d'Étienne Lauzon, 4 mars 1735, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

65 Chevalier de la Pause, « État des postes établis sur la côte du Nord », ca 1758, *RAPQ*, 1933-1934, p. 218.

mammifères marins expliquerait le phénomène de la pêche annuelle. En cette année-là, Jacques Lafontaine de Belcourt devint le premier concessionnaire à effectuer la pêche d'automne qui s'avéra davantage fructueuse en raison du comportement particulièrement grégaire qu'adoptait l'animal en cette période de l'année⁶⁶. En effet, les phoques groupés serrés étaient, de ce fait, plus faciles à capturer. Au printemps, les loups-marins se déplaçaient de façon plus solitaire et ce comportement rendait leur capture plus hasardeuse. À partir du moment où les établissements du Labrador effectuèrent la pêche bisannuelle, on observa un net essor de ce type d'entreprise. La pêche au loup-marin présentait un caractère éminemment intensif puisqu'elle ne s'étalait que durant deux ou trois semaines. Elle obligeait les hommes qui y étaient occupés à déployer des efforts de travail extraordinaires dans une période de temps limitée. Aucun ennui ou problème pouvant mettre en péril le succès de la capture des phoques ne pouvait être toléré. Tout se jouait sur ces quelques semaines de pêche.

L'espèce la plus recherchée était le phoque du Groenland qui fournissait une huile de meilleure qualité que le phoque commun, pourtant plus répandu. La capture des phoques se faisait par une pêche en forme de parc. Des filets qu'on appelait aussi des rets étaient tendus sous la surface de l'eau en travers de l'endroit où passaient les loups-marins. Lorsque les loups-marins rencontraient un obstacle, ils cherchaient à le contourner par le fond et non en passant par-dessus. Plus le phoque se débattait pour continuer sa course, plus il se maillait dans le filet. Une autre façon de l'attraper à l'aide de filets consistait à former une sorte d'entonnoir à sens unique, à porte d'entrée mobile qui le maintenait prisonnier une fois entré. Les rets étaient fixés à des éléments installés par les humains comme des corps-morts, des barils flottants et des cabestans, mais ils étaient retenus également par des éléments topographiques du milieu comme un îlot rocheux ou une section de rivage. Cette obligation d'utiliser les îles et îlets pour capturer les loups-marins a donné lieu à une querelle qui dura plusieurs années entre les seigneurs des Îles et Îlets de Mingan et les concessionnaires qui utilisaient les îles en face de leur concession. En effet, les îles en face des concessions appartenaient aux seigneurs des Îles et Îlets de Mingan en vertu de l'acte de concession de 1679 qui leur délivrait les îles sur une immense étendue qui allait de Mingan, jusqu'à la baie des Espagnols (vraisemblablement, la baie de Phéliepeaux). Les seigneurs des Îles et Îlets de Mingan interdisaient l'utilisation de ces îles aux concessionnaires qui ne pouvaient pas effectuer leur pêche sans elles. Plusieurs plaintes furent logées auprès des autorités coloniales et

66 Lafontaine de Belcourt au ministre, 4 mai 1733, AN, Col., C11A, vol. 61, p. 275.

métropolitaines. Les concessionnaires lésés invoquèrent qu'en tant que seigneurs, ceux de Mingan se devaient comme tous les autres de tenir feu et lieu et donc, de permettre l'utilisation de leurs îles qui n'étaient aucunement occupées. Les concessionnaires finirent par avoir gain de cause, non sans en payer le gros prix. Ainsi, les concessionnaires de Mécatina, dont la veuve Pommereau, se virent obligés par une décision de l'intendant Hocquart à payer 3 % des profits réalisés à leur concession annuellement, puisque la pêche se pratiquait à partir de l'île du Gros Mécatina⁶⁷.

Quand on connaît l'importance stratégique des sites fréquentés par les loups-marins qui s'avéraient somme toute, fort peu nombreux, que l'on tient compte des sommes engagées dans ces postes ainsi que des profits dont on peut en tirer, que la cartographie plus ou moins précise du territoire en laissait plus d'un perplexe, on comprend pourquoi les querelles entre les concessionnaires furent si considérables. Six concessions firent l'objet de litiges qui mirent parfois des années à se régler. Mentionnons l'établissement de Saint-Modet, cette concession d'une trentaine de lieues dont les limites mal définies semblaient inclure l'étendue de terrain dans le secteur de Petit-Saint-Modet. Elle fut, à l'origine, attribuée en 1713 à Pierre Constantin. Trois ans plus tard, Constantin se fit ajouter une autre concession adjacente à celle qu'il avait déjà et qui consistait en une étendue de terrain de quatre lieues aux abords de la rivière des Français, appelée aussi Grand-Saint-Modet. En 1723, lui et son associé Desferrière, bourgeois de Saint-Malo, avaient déjà, semble-t-il, investi 16 000 livres dans un poste qui n'était ni à Petit-Saint-Modet, ni à la rivière des Français, mais plutôt à la baie Rouge distante d'une lieue plus loin de sa concession. En fait, Constantin avait son établissement à la baie Rouge, pêchait dans la rivière des Français et utilisait vraisemblablement les ressources forestières et halieutiques de Petit et Grand-Saint-Modet. L'intendant Hocquart, dans son empressement à voir fleurir le commerce des huiles et peaux de loup-marin, accorda en 1732 la concession de Grand-Saint-Modet à deux hommes influents de la colonie, François Foucault et Nicolas-Gaspard Boucault. Pierre Constantin ne fut pas d'accord avec l'attribution de cette concession qu'il considérait comme la sienne. Au bout de huit années de tergiversations durant lesquelles les sociétaires Foucault et Boucault injectèrent plusieurs milliers de livres tournois sur les lieux mêmes de Grand-Saint-Modet, une ordonnance définitive de Hocquart obligea les sieurs Foucault et Boucault à abandonner leur concession et à la remettre au propriétaire légitime, en la personne de Pierre Constantin⁶⁸. Cet épisode de querelles de concession nous est apparu

67 Ordonnances des intendants, 27 août 1742.

68 Ordonnances des intendants, 26 septembre 1740.

intéressant à relater puisqu'il met en lumière la lutte de pouvoirs entre un simple capitaine de milice et deux personnages de la grande bourgeoisie. Le fait que ce soit Pierre Constantin qui ait remporté la concession et non pas les deux hauts fonctionnaires de l'État illustre l'empathie et le souci de justice que pouvaient démontrer les autorités métropolitaines et coloniales à l'égard des simples gens. En général, les problèmes de querelles de concessions étaient causés par une cartographie incomplète qu'on ne pouvait réaliser rapidement faute de cartographes dans la colonie, et par des attributions trop nombreuses de concessions en regard du potentiel limité qu'offrait la présence de loup-marin. Il était courant de voir des engagés empiéter sur les prétendus terrains de pêche des concessions voisines. Il y eut aussi toute la question de l'occupation et de la mise en valeur d'un poste qui pouvait faire éclater la dispute et les contestations. En effet, en vertu du principe qu'une concession devait être mise en valeur par son concessionnaire afin de la conserver, certains établissements étaient arrachés des mains du concessionnaire d'origine et redonnés à des exploitants en mesure de la faire valoir.

De bonnes connaissances ethnozoologiques de la part des pêcheurs de loup-marin étaient essentielles pour assurer le succès d'une capture. En effet, les phoques sont des animaux qui réagissent de diverses manières en présence de stimuli différents qu'il fallait savoir interpréter. Les bons pêcheurs savaient que le sang, la fumée et le bruit affolent les pinnipèdes, d'où les règlements qui interdisent leur chasse au fusil. Ils savaient que le vent d'est refoule les phoques vers la côte, que le temps doux favorise leur rapprochement du rivage, qu'un hiver froid et hâtif les éloigne et que les jeunes passent dans les premières bandes. Chaque concession de pêche possédait son propre parc de pêche calqué sur un modèle général, mais adapté à l'environnement de la côte et à la façon qu'ont les loups-marins de passer à cet endroit précis. Cette adaptation technologique permettait de maximiser les prises tout en réduisant les coûts liés à ces diverses activités.

Lorsque les bêtes étaient maillées dans les filets, on les ramenait sur le rivage. L'opération s'effectuait à l'aide d'une barque à fond plat, à bord de laquelle on pouvait hisser une vingtaine de loups-marins. Pour transporter les loups-marins d'un endroit à un autre, les hommes utilisaient des attelages de chiens. Lors d'une fausse manœuvre, il arrivait que les engagés échappent des loups-marins dans l'eau et les chiens allaient les récupérer. Une fois ramenés sur le rivage, les phoques étaient écorchés immédiatement si le temps le permettait. On prenait soin de garder la peau avec toute la graisse qui y adhérait. Les carcasses servaient à nourrir les chiens, sauf celles des jeunes phoques qui étaient consommées par les hommes. Les

peaux des loups-marins étaient empilées et recouvertes de neige jusqu'au printemps, où on procédait à la fonderie.

Au XVIII^e siècle, il arrivait que la fonderie se fasse à l'intérieur d'un bâtiment. Les hommes finissaient d'écorcher les restes des animaux en séparant la peau qu'on réservait aux commerçants de pelleteries. La graisse coupée en cubes était mise à fondre dans une grande marmite en fer ou étalée sur des charniers (sorte de plate-forme de planches) pour fondre au soleil. La partie liquide qui résultait de la fonte de la graisse était recueillie dans les barils tandis que les excédents solides, appelés cretons, étaient pressés pour en extirper l'huile restante. L'huile ainsi obtenue était mise en futaille et expédiée à Québec pour y être comptabilisée par les exploitants de la concession et vendue aux marchands de la colonie et de la métropole. Les quantités d'huile et de peaux étant parfois très grandes, deux voyages à Québec étaient nécessaires pour transporter tout le produit de l'établissement. S'il advenait qu'on eût besoin d'un troisième transport, ce dernier était chargé aux employés du poste qui se partageaient entre eux les profits de ce surplus⁶⁹. Si le temps de la navigation se trouvait révolu, les surplus étaient vendus directement sur place, ou encore ensevelis sous la terre jusqu'à l'année suivante où on les déterrait⁷⁰.

Les peaux de loup-marin étaient tannées au Canada, mais non sur place. François Martel de Brouague et son associé Pierre Trottier Desauniers possédaient des intérêts avec la famille Charest dans une tannerie sur la Côte du Sud. Ainsi, les peaux provenant du poste de Phéliepeaux pouvaient-elles être traitées à cet endroit⁷¹. Une fois tannée, la peau de loup-marin prend l'aspect du maroquin. Elle servait surtout à recouvrir coffres et meubles ainsi qu'à faire des bottes et chaussures imperméables.

LES AUTOCHTONES

Outre les engagés canadiens, d'autres groupes d'humains se trouvaient dans les postes ou encore les fréquentaient. Il s'agit d'Amérindiens qui provenaient de diverses nations algonquiennes, dont les Montagnais. Nous savons que certains établissements, dont ceux de

69 Engagements par Foucault et Boucault, 5 septembre 1741, ANQ-Q, Greffe de Claude Louet (fils).

70 Engagement d'André Pénisson, 7 septembre 1760, ANQ-Q, Greffe de Simon Sanguinet.

71 Acte de société entre Brouague et Desauniers, 24 mai 1729, ANQ-Q, Greffe de Jules-Étienne Dubreuil.

Mécatina et de Phéliepeaux, disposaient d'équipes de Montagnais qui vivaient de façon plus ou moins permanente dans ces postes. Plusieurs d'entre eux s'étaient déjà tournés depuis longtemps vers la chasse aux phoques qu'ils tuaient au fusil, faute de gibier sur leur territoire habituel. Ils développèrent ainsi une expertise recherchée dans la chasse et la fabrication d'huile de loup-marin. Ils étaient attirés également par la possibilité de travail et de commerce qu'offraient les postes ainsi que par la présence d'un missionnaire, lorsqu'il y en avait un. Ces Amérindiens, qu'on appelait *Sauvages de la mer*, servaient parfois d'intermédiaires commerciaux à d'autres Amérindiens de l'hinterland qui ne commerçaient ni avec les Français, ni avec les Anglais de la compagnie de la baie d'Hudson⁷².

Les échanges commerciaux avec les Amérindiens qui venaient au poste pour faire la traite se faisaient selon un système de crédit savamment calculé. En quittant le poste, à l'automne, les Amérindiens recevaient du maître de l'établissement une certaine quantité de marchandises qu'ils remboursaient le printemps suivant avec des fourrures acquises durant l'hiver. Le castor constituait la monnaie de compte des échanges et était évalué, selon l'usage, à 20 sols pièce⁷³. Les avances de vivres et de marchandises permettaient aux Autochtones et à leur famille de survivre même en cas de mauvaise chasse. La marchandise de traite consistait en étoffes, couvertures, vêtements, armes à feu, munitions, poudre et pierres à fusil, outils tranchants de tout acabit, haches, chaudières, briquets, perles de verre, aiguilles, peignes ainsi que du tabac⁷⁴. À plusieurs occasions, l'intendant devait rappeler aux concessionnaires du Labrador qu'il était interdit, sous peine d'amendes sévères, de traiter de l'eau-de-vie avec les Amérindiens⁷⁵. Très tôt, les ravages causés par l'alcool chez les Amérindiens touchèrent indirectement les Blancs puisque ce phénomène réduisait le commerce des fourrures au même rythme que se répandait le problème. Les fourrures qui furent l'objet de la traite entre Canadiens et Amérindiens provenaient des animaux comme le castor, la loutre, la martre, le renard gris, le renard rouge et le renard noir⁷⁶. Tout le castor devait être vendu à la Compagnie des Indes Occidentales à Québec, tel que le stipulaient les ordonnances, mais il semble que

72 Raynald Parent, *Histoire des Amérindiens du Saint-Laurent jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760*, tome 3, 1985, p. 753-754.

73 Bail à ferme de Mingan, 12 septembre 1737, ANQ-Q, Greffe de Claude Barolet.

74 Pierre Frenette *et al.*, *Histoire de la Côte-Nord*, Québec, IQRC, PUL, 1996, p. 167.

75 Ordonnances des intendants, 6 mai 1702, 30 juin 1707, 6 juillet 1709, 2 mai 1733.

76 Obligation de Lafontaine de Belcourt à Alexandre McKenzie de la maison Lymberner, 20 juillet 1761, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet.

certain concessionnaires aient fait fi de ce règlement. En effet, le ministre de la Marine, dans une lettre à François Martel de Brouague, sentit le besoin de réprimander le commandant du Labrador au sujet de la vente de castor en fraude. Il appert que Brouague vendait directement aux capitaines de navires français les fourrures destinées à la compagnie des Indes⁷⁷.

Les exploitants du poste trouvaient également leur compte dans le système de crédit instauré pour la traite, car les chasseurs pouvaient se concentrer sur la chasse des animaux à fourrures plutôt que sur la chasse de survivance. Le crédit présentait l'avantage de garder les Amérindiens attachés au poste. Il arrivait que les maîtres de poste aient de la difficulté à se faire rembourser, mais les avantages du crédit l'emportaient largement sur les inconvénients. Toutefois, l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin nous apprend que « la véritable manière d'attirer les Sauvages et de les conserver à un poste est de ne leur donner pas plus à crédit que vous connaissez qu'ils en peuvent payer l'année ensuite parce qu'avec ces gens là, les vieux crédits ne se payent guère »⁷⁸.

Cette fidélité au poste était constamment menacée par les maîtres et titulaires d'autres postes, comme en font foi les multiples édits de l'intendant voulant empêcher qu'un concessionnaire débauche les indigènes des autres postes environnants. Une menace probablement plus inquiétante pour les concessionnaires ainsi que pour le gouvernement provenait surtout de la concurrence des postes anglais de la baie d'Hudson du fait que les Autochtones n'étaient qu'à huit jours de marche à partir de la région du Labrador⁷⁹. Voir fleurir le commerce de l'ennemi aux dépens du leur hantait les autorités. À cet effet, beaucoup d'efforts furent déployés pour maintenir les services des Amérindiens habitués à aller traiter au poste où une présence permanente d'engagés canadiens était assurée pour leur fournir les vivres et marchandises nécessaires. Le gouvernement métropolitain attachait également beaucoup d'attention aux secours prodigués aux Autochtones afin qu'ils restent alliés aux Français. À cet égard, le ministre de la Marine n'apprécia guère la conduite de François Martel de Brouague qui avait abandonné à leur sort ses familles de Montagnais, lesquelles se tournèrent vers les postes anglais⁸⁰.

77 Ministre à Brouague, 10 mars 1737, P.-G. Roy, in Inventaire de pièces, vol. II.

78 Journal de Joseph L. Normandin en 1732, déposé à la Commission de Toponymie du Gouvernement du Québec, p. 108.

79 Les concessionnaires de Mécatina à Maurepas, 14 mars 1746, AN, Col., C11A, vol. 87, p. 170.

80 Ministre à Hocquart et Beauharnois, 21 avril 1739, P.-G. Roy, Inventaire de pièces, vol II.

Les nombreuses mentions relevées dans les contrats d'engagement concernant l'interdiction de traiter directement avec les Amérindiens laissent croire que souvent ou occasionnellement, certains engagés canadiens traitaient directement avec les chasseurs indigènes plutôt que de rapporter les fourrures au poste. Ces fourrures acquises en fraude leur rapportaient d'autres marchandises convoitées. En laissant croire que ces fourrures avaient été acquises par une chasse honnête, les employés du poste faisaient en sorte d'augmenter leurs gages en vertu des termes de leur contrat.

L'autre groupe autochtone qu'on ne peut négliger, même si sa présence s'amenuise au cours de la période étudiée, est celui des Inuits. La présence des Blancs et de leurs alliés montagnais bien armés les empêchait d'attaquer les postes qui étaient, au demeurant, occupés toute l'année. Les Canadiens s'étant accaparés leur ressource, le phoque, il ne leur était plus possible de chasser cette espèce animale dans les lieux qu'ils fréquentaient jadis. Ils abandonnèrent peu à peu la côte nord-est du Labrador pour se retirer hors du détroit de Belle-Isle. Néanmoins, la correspondance du sieur de Brouague au ministre de la Marine relate quelques attaques et pillages sporadiques des Esquimaux. Ils constituaient toujours une menace pour les engagés canadiens, mais également, pour les pêcheurs français qui fréquentaient la côte. Pour se prémunir de leurs méfaits, les capitaines de navires français prirent l'habitude d'entreposer leurs équipements de pêche à la morue au poste du commandant du Labrador, ce qui réduisit grandement les pertes qu'ils subissaient après leur départ. Le commerce régulier avec les Inuits, qui leur permettait de s'approvisionner honnêtement en denrées et marchandises recherchées dont ils avaient besoin, a certainement contribué à éviter des conflits. Pour enrayer les problèmes d'agressions graves causés par les Esquimaux, il était explicitement interdit de traiter des armes avec eux, un règlement qui ne fut pas toujours respecté — au grand dam des autorités métropolitaines — lesquelles menaçaient de sanctions sévères ceux qui contrevenaient à ce règlement⁸¹. Les derniers récits d'attaques graves des Inuits qui concernent la période étudiée datent de 1743 et de 1754. Les Esquimaux avaient attaqué en 1743 le poste de baie des Châteaux qui appartenait à Louis Bazil et avaient tué deux Canadiens. En 1754, ils avaient complètement détruit l'établissement de Saint-Modet⁸². Même si ces actes demeurèrent des faits isolés, ils obligèrent les exploitants à prendre des précautions particulières pour se protéger, ce qui constitua une dépense d'argent et d'énergie qui entrava, dans une certaine mesure, les

81 Ministre à Brouague, 19 février 1734, RAPQ, 1922-23, p. 395.

82 Ministre à Brouague, 7 février 1743, RAPQ, 1922-23, p. 405 ; mémoire 1754, AN, Col., C11A, vol. 103, p. 462.

entreprises de pêches. Il valait toujours mieux pour les entrepreneurs de conserver avec les Inuits des rapports limités et, dans la mesure du possible, amicaux.

Les entrepreneurs métropolitains de pêche à la morue qui armaient des expéditions à destination du Labrador craignaient eux aussi les Inuits. Le poste du commandant du Labrador, François Martel de Brouague, servait, à cet effet, de véritable sentinelle aux capitaines de navires et à leurs équipages pour qu'ils puissent vaquer librement à leurs pêcheries sédentaires. Il veillait à ce que soient entreposés les équipements des pêcheurs français et s'assurait que les Esquimaux restent bien éloignés des lieux fréquentés par les Blancs. De 1733 à la veille de la guerre de Succession d'Autriche en 1744, quinze à dix-sept navires par année continuèrent d'affluer au Labrador, amenant avec eux une main-d'œuvre saisonnière d'environ 1 000 à 1 400 matelots-pêcheurs⁸³. Cette masse de travailleurs allait devenir, pour certains Canadiens évoluant dans le secteur du Labrador, un potentiel de marché en vue d'un commerce non réglementé et dans une certaine mesure frauduleux, faisant de cette région une zone franche de commerce.

Ainsi, la mise en valeur d'un établissement ne relevait pas d'une organisation improvisée. La mobilisation d'un ensemble de ressources s'avérait nécessaire et cet exercice devait être répété chaque année. L'ampleur de la mobilisation était telle que les entreprises de pêche au loup-marin furent gérées en participation, alliant le propriétaire de la concession, les experts et les détenteurs des capitaux en vue d'un même objectif : le profit. Pour atteindre leur but, les exploitants recrutèrent une main-d'œuvre spécialisée, apte à vivre dans des conditions parfois difficiles, qui s'occupaient de leur entreprise et en qui ils devaient avoir confiance. Les équipes de travail de chacun des établissements s'employaient à capturer les phoques selon une technique adaptée au milieu. La production n'était pas limitée qu'à la pêche aux loups-marins. La chasse et la traite avec les Autochtones revêtaient une importance considérable et complémentaire. La traite déboucha sur un commerce dont les ramifications et l'ampleur firent fi de tous les règlements établis pour le contrôler.

83 Correspondance de Brouague au ministre pour les années 1733 à 1745, RAPQ, 1922-23 ; Jean-François Brière, *La pêche française en Amérique du Nord au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1990, p. 133-218.

CHAPITRE IV

INFLUENCES ET RETOMBÉES (1744-1765)

La pêche au loup-marin était une activité commerciale qui s'inscrivait dans une économie coloniale en plein essor et qui répondait à un désir de diversification. Sur les lieux mêmes de la pêche, des activités intenses reflétaient une tendance observable à l'intérieur de toute la colonie. Or, comme dans les autres secteurs de l'économie, les pêcheries de loup-marin durent subir les affres de deux guerres difficiles. Cependant, le bilan financier qu'on peut en dresser s'avère malgré tout positif.

LE COMMERCE À PARTIR DES POSTES

Les sources documentaires sont avares d'informations sur le commerce au Labrador. Néanmoins, il nous est possible d'en estimer l'importance en rassemblant les quelques pièces d'archives qui sont parvenues jusqu'à nous. Un acte notarié datant de 1732 est explicite à cet égard : le contrat implique les deux fils de Charles Lecour qui accompagnèrent leur père au poste de Saint-Modet⁸⁴. Ceux-ci purent emporter 400 livres de tabac et bénéficier du profit de la vente, après en avoir d'abord traité 1 000 livres pour la société formée par François Rottot et Pierre Hamel. Ce contrat indique donc qu'une activité commerciale s'exerçait de manière exhaustive, hors des limites du poste.

Le commerce des denrées et marchandises s'effectuait parfois en échange de peaux de castor, ce qui lésait la Compagnie des Indes. Ce commerce frauduleux persista tant et si bien qu'en 1736, l'intendant Hocquart se vit dans l'obligation de rappeler l'arrêt du Conseil d'État du roi du 11 juillet 1718 défendant à tous les sujets du Canada de traiter les peaux de castor en d'autres endroits qu'au Bureau de la Compagnie des Indes à Québec. Il rappelle qu'il est interdit de traiter avec les capitaines de navires à destination de la France sous peine de

84 Engagement de Charles Lecour et ses fils, 15 novembre 1732, ANQ-Q, Greffe de Jacques Pinguet.

confiscation des peaux de castor, en plus de 500 livres d'amende⁸⁵. Il ordonne au maître du poste de Mingan, Louis Volant d'Haudebourg, et à François Martel de Brouague, commandant du Labrador, de tenir la main pour que ne s'effectue aucune vente illégale. Il leur ordonne également de visiter tous les navires suspects, de saisir les produits échangés illicitement et de les dénoncer aux instances concernées. Il semble que ce sérieux avertissement ne fut pas tout à fait respecté puisqu'en 1737, le ministre de la Marine doit intervenir pour que Martel de Brouague, celui-là même qui était chargé de faire respecter la réglementation, cesse le commerce du castor avec des capitaines français⁸⁶.

Nous savons qu'une bonne part des produits provenant des postes du Labrador ne retournait pas à Québec. En maintes occasions, les navires en partance de Québec à destination de la France arrêtaient dans les postes du Labrador pour charger des barriques d'huile, par exemple⁸⁷. Il arrivait aussi que des engagés vendent directement sur place, au poste du Labrador, le reste des produits qu'on ne pouvait charger sur le navire, faute d'espace. Il en aurait coûté trop cher pour retourner chercher le reste de ces produits et, pour cette raison, on autorisait les engagés à les vendre pour leur propre compte⁸⁸.

Le commerce au Labrador s'inscrivait dans une tradition bien présente partout en Nouvelle-France et fut vivement dénoncé en 1741 par Pierre Trottier Desauniers, syndic des marchands de Québec. Dans son mémoire, il incrimine les coureurs de côtes qui étaient en fait des petits marchands forains composés le plus souvent de domestiques, de faux-sauniers et de « 36 mois » qui parcouraient les paroisses ou les côtes du Saint-Laurent pour faire la vente de pacotilles et de marchandises de toutes sortes. Desauniers y voyait une atteinte aux activités commerciales de Québec puisque les habitants de la Nouvelle-France n'avaient plus besoin d'aller à la ville pour se procurer leurs produits. Desauniers admit, par ailleurs, que ce type de commerce était effectué par des marchands travaillant eux-mêmes pour le compte de plusieurs autres marchands des villes du Canada et de la France, et qu'ils rendaient un service considérable. Ils transportaient des produits issus d'endroits éloignés qui, autrement, n'auraient pas été acheminés vers les marchés. Sauf qu'il constata que certains coureurs de

85 Ordonnances des intendants, 11 mai 1736.

86 *Ibid.*

87 La Gallissonnière et Hocquart au ministre, 17 août 1748, AN, Col., C11A, vol. 91, p. 3 ; Hocquart à Maurepas, 14 juillet 1742, AN, Col. C11A, vol. 79, p. 240-241.

88 Engagement au Gros Mécatina par Estèbe, 17 septembre 1742, ANQ-Q, Greffe de N.-G. Boisseau.

côtes haussaient leurs prix et que leur comportement ruinait non seulement le commerce de Québec, mais aussi les habitants des postes éloignés⁸⁹. Martel de Brouague exprima très bien ce point de vue quand il écrivit que les capitaines des navires français lui vendaient hors de prix des marchandises tels fusils et munitions, nécessaires à la protection des côtes labradoriennes⁹⁰.

On observe également quelques particuliers canadiens, comme Charles Lecour, qui se lancèrent dans ce genre d'activités. Après avoir abandonné sa charge de maître de poste à Mécatina, il s'associa à Augustin Araby en vue de faire la traite et du cabotage le long des côtes du Labrador et de Terre-Neuve. Il avait probablement découvert que cette activité pouvait être plus lucrative que la direction d'un établissement de pêche au loup-marin⁹¹.

En 1743, le commerce au Labrador prit une envergure tellement dérangeante que l'intendant Hocquart dut prendre des mesures nécessaires pour le contraindre. Il prescrivit aux gardes du Domaine d'Occident et de la Compagnie des Indes de veiller à ce qu'il ne soit embarqué sur les bâtiments en armement pour le Labrador plus grande quantité de farines, biscuits, légumes et autres vivres que celle qui serait autorisée par les permissions que le gouvernement en donnerait. Les contrevenants à cette ordonnance seraient soumis à une amende de 50 livres applicable aux pauvres de la ville et, en outre, seraient privés de leurs gages et même menacés de subir des punitions corporelles⁹². En 1748, un autre règlement eut pour effet de freiner le commerce des coureurs de côtes dans la colonie. En effet, un édit du roi ordonna que toutes les marchandises qui entraient au pays devaient obligatoirement passer par le Bureau du Domaine à Québec pour qu'il y soit prélevée une taxe de 3 % sur les droits d'entrée. À la lecture du mémoire dressé par les gens d'affaires qui s'insurgèrent contre cet édit, on constate que l'obligation d'amener toute la marchandise à Québec semblait déranger davantage les marchands que la taxe elle-même⁹³.

Malgré les nombreuses contraintes émises par les autorités, il appert que l'habitude de faire du commerce dans la région de Terre-Neuve et du Labrador perdura et prit même de

89 Mémoire sur les coureurs de côtes par Desauniers, 8 septembre 1741, AN, CIIA, Col., vol. 75, p. 7-13.

90 Mémoire de Brouague au ministre, 28 septembre 1733, RAPQ, 1922-23, p. 393.

91 Acte de société entre Lecour et Araby, 19 février 1743, ANQ-Q, Greffe de Jacques Pinguet.

92 Ordonnances des intendants, 8 mai 1743.

93 Édit du roi, 6 novembre 1748, AN, Col., C11A, vol. 91, p. 99.

l'ampleur, comme en fait foi l'acte notarié contracté par Jean Taché, marchand de Québec. En effet, ce dernier fit de Jean Lavallette, capitaine de navire, son procureur et lui donna pouvoir de faire tout achat de marchandises, même de bâtiments et de cargaisons, durant le voyage qu'il ferait au nord ou partout ailleurs, jusqu'à concurrence d'une somme de 40 000 livres⁹⁴. Cet exemple nous démontre que le commerce ne se limitait plus aux menus vivres et marchandises et qu'il n'était pas l'apanage exclusif des coureurs de côtes. Il faisait aussi l'affaire des marchands bourgeois de Québec sur une échelle à n'en pas douter internationale.

LES GUERRES DE SUCCESSION D'AUTRICHE ET DE SEPT ANS

Malheureusement, le commerce au Labrador, tout comme les pêcheries françaises de morues et celles canadiennes du loup-marin, durent subir, entre les années 1744 et 1760, deux obstacles majeurs : la guerre de succession d'Autriche (1744-1748) et celle de Sept ans (1756-1763). La pêche française de morue dans la région du Labrador ne se releva jamais de ces singuliers événements, même si entre les deux guerres, une certaine reprise fut observable. L'effondrement de la pêche française était attribuable au risque et, par conséquent, à la hausse des coûts d'armement d'un navire : de 6 000 à 7 000 livres qu'il était avant 1756, le coût d'un armement passa à environ 12 000 livres après cette année-là. La victoire totale des Anglais pour la prise du territoire français en Amérique en 1760 et sa résultante, le traité de Paris de 1763, obligèrent les armateurs qui persistèrent à armer des navires pour la pêche sédentaire à la morue à se limiter au *French Shore* sur la côte de Terre-Neuve⁹⁵.

Les pêcheries de loups-marins, quant à elles, ne disparurent pas complètement au cours de cette période ; cependant, elles absorbèrent leur lot d'inconvénients. Le principal était lié aux difficultés, voire à l'impossibilité d'exporter des huiles en France étant donné les risques encourus par les navires qui traversaient l'océan. Ceux-ci pouvaient à tout moment être détruits par des navires de guerre anglais. Or, comme les huiles ne trouvaient pas preneurs, le prix de la barrique chuta à 51 livres alors qu'en temps de paix, il pouvait monter jusqu'à 80 livres⁹⁶.

94 Procuration de Jean Taché, 8 mai 1756, ANQ-Q, Greffe de Jean-Baptiste de Charnay.

95 Charles de La Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, tome II, Paris, Maisonneuve et Larose, 1962, p. 590.

96 Hocquart au ministre, 8 mai 1745, AN, Col., C11A, vol. 81, p. 273

Plusieurs exploitants d'entreprises du Labrador préférèrent alors entreposer les huiles jusqu'à l'année suivante, espérant en tirer un meilleur tarif.

En plus de s'attaquer aux navires, les Anglais s'en prenaient également aux postes du Labrador selon un plan consistant à s'emparer de toute la côte nord du fleuve. Les diverses conséquences de la guerre, comme la destruction d'un poste et l'arrêt des communications, avaient d'ailleurs forcé cinq des huit concessionnaires du Labrador à cesser l'exploitation de leur établissement. Il faut mentionner aussi que les deux conflits ont absorbé, en grande partie, les ressources matérielles et humaines disponibles dans la colonie. À ce chapitre, pensons à Jacques Lafontaine de Belcourt qui, en 1756, ne pouvait plus s'occuper de son poste, ayant la tâche de commander une compagnie militaire dans le secteur de Cap-Chat⁹⁷. Notons aussi qu'en temps de guerre, les vivres, marchandises et munitions nécessaires à une expédition de pêche au Labrador se raréfièrent, devinrent plus chers et furent, pour ce qui en restait, réquisitionnés pour l'armée. D'autant plus que les établissements du Labrador n'étaient pas une priorité pour les gouvernements colonial et métropolitain. Certes, ils étaient importants du point de vue commercial en temps de paix parce que pourvoyeurs de morue, d'huile et de fourrures, mais représentaient peu d'avantages stratégiques en période de guerre. Il y eut bien quelques captures d'Anglais faites par des Canadiens qui œuvraient au Labrador, mais ces prisonniers occasionnaient aux engagés des postes davantage d'inconvénients que de bienfaits. En effet, il fallait nourrir le prisonnier et le garder captif afin qu'il ne s'évade pas et qu'il ne puisse ainsi donner des renseignements concernant le poste où il avait séjourné. Pour toutes ces raisons, le Labrador fut une région peu protégée et mal défendue durant les deux guerres.

La guerre amena aussi toutes sortes de tracasseries avec lesquelles les gens d'affaires, impliqués dans les établissements du Labrador, furent très vite confrontés. Les exploitants avisés prirent des dispositions pour s'ajuster à la situation de guerre, comme par exemple de ne pas payer la location d'un poste advenant sa prise par les Anglais. Les risques devinrent tels que les propriétaires de navires ou de leur cargaison prirent la peine de prendre des assurances, comme le montre un acte notarié de 1754. Le contrat prévoyait pour les propriétaires de *La Trinité*, une goélette qui faisait l'aller-retour au poste de Nontagamion, la somme de 18 000 livres en cas de perte du bateau⁹⁸. Quant aux capitaines de navires, ils exigèrent d'être payés même en cas de perte du navire. Tout le monde aurait aimé être payé rapidement, mais la guerre

97 Procuration de Lafontaine de Belcourt à son fils, 24 avril 1756, ANQ-Q, Greffe d'Antoine-Jean Saillant.

98 Union des créanciers de Lafontaine de Belcourt, 17 octobre 1754, ANQ-Q, Greffe d'Antoine-Jean Saillant.

avait fait subir à toute la colonie une pénurie de monnaie qui était, même en temps de paix, déjà très rare. Certains exploitants trouvèrent une façon de payer leurs fournisseurs en pratiquant une forme de troc. Ainsi, Joseph Gauthier acceptait huit barriques d'huile à brûler de Gilles-William Strouds, qui s'engagea à les lui fournir pour payer sa part dans la possession d'un bateau⁹⁹.

On le sait, la pénurie de denrées frappait durement la colonie en temps de guerre. Celle qui fit cruellement défaut durant la guerre de Succession d'Autriche fut certes le sel, et sa quête donna lieu à une activité particulièrement intense au Labrador entre 1744 et 1748. Le sel, faut-il le rappeler, est un élément essentiel à la conservation des viandes et des poissons. Pour se le procurer, l'intendant Hocquart chargea dix-sept capitaines de navire de rapporter du sel du Labrador. Or, une question se pose : comment expliquer que du sel se trouvait dans cette région ? Tout simplement parce qu'à la fin de la saison de pêche, le sel non utilisé par les pêcheurs français de morue était enfoui dans le sol par monceaux. Ce sont ces monceaux que les capitaines de navires canadiens allèrent chercher pour réduire les effets d'une disette aiguë qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques. Les armateurs métropolitains furent dédommagés pour ces *emprunts* commandés par la pénurie d'un produit indispensable¹⁰⁰.

BILAN FINANCIER

Au terme d'une expédition de pêche ponctuée de coups du sort et marquée par des éléments conjoncturels incontrôlables, quel bilan financier peut-on dresser ? Il s'agit ici de se demander dans quelle mesure cela valait la peine, pour les gens d'affaires de Québec, d'entreprendre une activité commerciale d'une telle envergure. Mentionnons d'abord que tous les postes eurent à un moment ou à un autre, pour diverses raisons précédemment décrites, des années plus creuses et parfois même désastreuses. Et retenons aussi que certains établissements du Labrador apportèrent, pour les plus chanceux, tant engagés qu'exploitants, des profits rapides et faramineux. L'intendant Bigot lui-même dénonça ce phénomène qui portait ombrage à un secteur économique valorisé, l'agriculture :

99 Vente d'une part de bateau, 26 juin 1756, Greffe d'A.-J. Saillant

100 Voir à ce sujet, les ordonnances des intendants dans P.-G. Roy, *Inventaire de pièces sur la côte du Labrador*, vol. II, p. 206-230 ; Jean-François Brière, *La pêche française en Amérique du Nord au XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, 1990, p. 53.

Le parti, Monseigneur, que vous avez pris d'y interdire la pêche est le meilleur pour faire réussir la culture des terres. Tout habitant qui devient pêcheur ne peut se déterminer d'y travailler. La culture ne rend pas des profits si apparents, mais ils sont plus solides.¹⁰¹

Pour illustrer l'ampleur du phénomène financier des postes du Labrador, nous retiendrons quelques exemples pouvant nous permettre de s'en faire une idée assez juste.

Le poste de baie de Phélypeaux constitue, à notre avis, l'établissement de pêcheries de loup-marin qui fut le plus rentable de tous. L'indice le plus sûr de cette affirmation se trouve dans l'assurance que nous avons qu'à l'aube du traité de Paris, François Martel de Brouague, qui tirait la majorité de ses revenus de l'exploitation du poste de Phélypeaux, était encore à cette époque, très fortuné. Ce qui nous permet d'en être certain, ce sont les deux contrats de mariage des filles du commandant du Labrador. En effet, l'une d'elles, Louise Martel de Brouague, épousa en 1753 Gaspard Chaussegros de Lery, fils du célèbre ingénieur du roi. La future apporta une dot qui se chiffrait à 26 000 livres, ce qui représentait un montant largement supérieur à la moyenne. Lorsqu'en 1765, une autre fille de Martel de Brouague, Marguerite, épousa Jean Drouet de Richardville, officier militaire de Sorel, elle apporta dans sa corbeille nuptiale une dot de 24 000 livres. À n'en pas douter, François Martel de Brouague fut un négociant qui, jusqu'à sa mort en 1761, jouissait d'une fortune personnelle fort enviable¹⁰². D'autres renseignements témoignent également de ses lucratives activités au Labrador. En 1736, sa demi-sœur Marie-Joseph Legardeur de Courtemanche, épouse de François Fouchet, devint par l'héritage reçu au décès de sa mère propriétaire pour un sixième dans l'exploitation de baie de Phélypeaux. Elle refusa une rente viagère annuelle de 1 000 livres que voulait constituer pour elle son demi-frère, préférant conserver le sixième des revenus du poste. Sur ordre de l'intendant Hocquart qui mit fin à plusieurs mois de tergiversations entre les deux, François Martel de Brouague se vit dans l'obligation d'obtempérer à la préférence de sa demi-sœur. Cette querelle d'héritage nous permet de faire une projection intéressante à l'effet que le poste prodiguait des revenus supérieurs à 6 000 livres tournois par année¹⁰³.

101 La Jonquière et Bigot au ministre, 5 octobre 1750, AN, Col., C11A, Vol. 95, p. 52.

102 Mariage de Gaspard Chaussegros de Lery et Louise Martel de Brouague, 22 septembre 1753, ANQ-Q, Greffe de A.-J. Saillant ; mariage de Jean Drouet de Richardville et Marguerite Martel de Brouague, 21 février 1765, ANQ-Q, Greffe de Simon Sanguinet.

103 Règlement entre le couple Fouchet, Legardeur de Courtemanche et Brouague, 27 avril 1736, ANQ-Q, Greffe de Henri Hiché.

En 1746, François Martel de Brouague et son ami et associé, Pierre Trottier Desauniers, décidèrent d'un commun accord de dissoudre la société qu'ils avaient contractée en 1735. Desauniers quittait définitivement la colonie et désirait régler ses affaires avant de partir. Au terme de cette fructueuse société qui dura neuf années, nous pouvons apprendre que chacun des deux partenaires se partagea des profits de l'ordre de 93 990 livres, un montant qui démontre que le poste rapportait des dividendes d'environ 21 000 livres par année¹⁰⁴. Une autre source d'informations qui nous donne une idée de la rentabilité du poste de Phélypeaux est le contrat de location signé en 1753. On y apprend que François Martel de Brouague loua son établissement ainsi que toutes ses dépendances au marchand Pierre Glemet pour la somme de 8 000 livres par année¹⁰⁵.

Un autre poste digne de mention pour sa rentabilité était celui de Mécatina dont le principal actionnaire et gestionnaire fut Guillaume Estèbe, garde-magasin du roi à Québec (1740-1753). Il nous est possible d'évaluer les revenus de ce poste en raison d'une ordonnance de l'intendant Hocquart qui autorisait les seigneurs des Îles et Îlets de Mingan à prélever 3 % des bénéfices retirés par l'utilisation des îles en face des concessions. Le poste de Mécatina étant lui-même situé sur l'île du Gros Mécatina, 3 % de tous les produits provenant de ce poste devaient donc être versés aux seigneurs des Îles et îlets de Mingan. Sur cette base, il nous a été permis d'apprendre qu'Estèbe et ses associés réalisèrent des gains de 98 628 livres pour deux années d'exploitation de l'établissement (près de 50 000 livres par an). Cette affirmation se base sur un règlement de 1742 condamnant Estèbe et compagnie à payer 1 479 livres à chacun des deux seigneurs (1,5 % chacun). Une autre information nous permet d'attester que Mécatina rapportait gros¹⁰⁶. En l'année 1746, dans sa lettre au ministre de la Marine où il demandait la continuation de ses privilèges à Mécatina, Estèbe raconte que son navire armé pour le poste fit naufrage et que ce malheur lui occasionna une perte de 50 000 livres. Une autre mention de l'intérêt que pouvait présenter l'exploitation de Mécatina réside dans son prix de location qui s'élevait, en 1756, à 5 000 livres par an. À ce compte, Mécatina représentait une source de revenus plus qu'intéressante pour ses exploitants¹⁰⁷.

104 Convention entre Desauniers et Brouague, 7 novembre 1746, ANQ-Q, Greffe de G. Boucault de Godefus.

105 Bail à ferme, 15 mars 1753, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet.

106 Ordonnance des intendants, 4 octobre 1742 ; lettre des concessionnaires de Mécatina au ministre, 14 mars, AN, Col., C11A, vol. 87, p. 170 ; bail à ferme, 1er avril 1756, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet.

107 Jacques Mathieu, « Un négociant de Québec à l'époque de la Conquête, Jacques Perrault l'aîné », *RAPQ*, 1970, vol. 48, p. 29 ; bail à ferme, 21 octobre 1748, ANQ-Q, Greffe Claude Louet (fils) ; acte de société entre Strouds et Lafontaine de Belcourt, 31 août 1751, ANQ-Q, Greffe de C.-H. Dulaurent.

Nontagamion est un poste qui donna une rentabilité plutôt réduite et inégale. Le concessionnaire, Jacques Lafontaine de Belcourt, loua son poste en 1740 à François Perrault et fils pour un montant de 3 500 livres par an. En 1748, il obtint à peine 1 400 livres pour sa ferme annuelle. Son association avec Gilles-William Strouds en 1751 ne le sauva pas de la banqueroute, qu'il fit en 1754. À cet effet, un contrat notarié nous apprend que les créanciers de Lafontaine de Belcourt, Jean Taché, Pierre Glemet, Jean-Mathieu Mounier, François Havy et Jean Lefebvre au nom et comme fondé de procuration du négociant Garrisson à Bordeaux, s'unirent pour faire un seul et même corps de créanciers. Ils dirent savoir que Lafontaine était affecté par le malheur causé par les pertes considérables qu'il avait connues depuis plusieurs années, mais qu'ils souhaitaient maintenant être dédommagés des dettes contractées (un montant de 10 442 livres). Pour le remboursement des dettes, les créanciers de Jacques Lafontaine de Belcourt ne saisirent pas ses biens meubles et immeubles, comme l'acte notarié le leur permettait, mais ils se firent plutôt céder les sept seizièmes des revenus qui proviendraient de l'établissement. Auparavant, Lafontaine de Belcourt, qui fut aux prises avec de nombreuses difficultés à rembourser ses dettes, avait pu différer ses paiements en constituant des rentes annuelles. Cette information en dit long sur la confiance que se portaient les gens d'affaires les uns envers les autres. Loin de lui retirer ses biens et, du même coup, son gagne-pain, les créanciers de Lafontaine de Belcourt lui donnèrent une seconde chance de relancer son entreprise¹⁰⁸. Les difficultés rencontrées par Lafontaine de Belcourt à rembourser ses dettes furent nombreuses et la plupart du temps, il put temporiser ses remboursements en constituant des rentes annuelles. Ainsi, il prit un arrangement avec Gaschinard, marchand de Rochefort, afin de rembourser la somme de 2 400 livres en étalant des paiements de 120 livres par an, durant 20 ans. Lafontaine de Belcourt renouvela la même procédure pour rembourser une dette de 6 500 livres à Nicolas-Gaspard Boucault à raison de 325 livres de rentes annuelles et perpétuelles¹⁰⁹.

Ces documents nous éclairent sur le phénomène des associations multiples rencontrées en Nouvelle-France. Il arrivait que des gens d'affaires se retrouvent impliqués dans des entreprises auxquelles ils n'avaient aucune affinité ou connaissance, et qu'ils s'y retrouvent simplement parce qu'ils avaient fourni des vivres et des marchandises et qu'étant non payés, ils tentaient de se faire rembourser en devenant eux-mêmes exploitants. Les postes du Labrador devenaient, à ce titre, une valeur monnayable et présentaient l'inconvénient que pour rester une

108 Union des créanciers de Lafontaine de Belcourt, 17 octobre 1754, ANQ-Q, Greffe d'Antoine-Jean Saillant.

109 Constitution de rente, 5 octobre 1743, ANQ-Q, Greffe de Jacques Pinguet.

valeur, il fallait que ces derniers restent toujours fonctionnels. On ne compte plus les lettres des concessionnaires adressées aux autorités métropolitaines, suppliant le roi de leur accorder une continuation des privilèges de leur poste dont le terme venait à échéance. La raison invoquée était presque toujours la même : les dettes contractées étaient énormes et pour être en mesure de payer les fournisseurs, les exploitants avaient besoin de plusieurs années devant eux pour relancer l'entreprise et ainsi rembourser leurs dettes.

Nous avons déjà mentionné que les négociants de Québec qui exploitaient des concessions au Labrador n'étaient pas les seuls à tirer leur épingle du jeu dans les postes. Citons l'exemple de Michel Fortier, maître de l'établissement de Mécatina, qui se vit accorder un seizième des produits retirés du poste. En se souvenant que le poste rapportait près de 50 000 livres par année, on peut en déduire que Fortier pouvait espérer recevoir jusqu'à 3 125 livres pour l'exercice de son travail à Mécatina¹¹⁰. Pensons également aux retombées indirectes engendrées par l'exploitation des postes du Labrador et qui retournèrent entre les mains d'une multitude de personnes, dont les conducteurs de charroi qui transportaient les peaux et les barriques, les entrepreneurs en commerce de bois dont il fallait toujours acheter une certaine quantité à Québec, les travailleurs dans les tanneries qui s'occupaient des fourrures, les entreprises de construction de petits et de grands bateaux, les fournisseurs de vivres et de marchandises de toutes sortes, les transporteurs maritimes, etc. Indirectement, les pêcheries de loup-marin ont été un secteur économique considérable et s'imbriquaient dans une dynamique sociale dont le moteur se trouvait à des centaines de kilomètres de distance. Les expéditions au Labrador prenaient fin au début de l'été lorsque les engagés et leur capitaine rentraient à Québec à bord de la goélette qui les avaient reconduits une dizaine de mois plus tôt. Pour démontrer les aspects monétaires du retour, nous retiendrons l'expédition à Nontagamion pour la saison 1755-1756¹¹¹. Jean Taché, qui était alors représentant des créanciers de Jacques Lafontaine de Belcourt, signa un contrat de vente de tous les retours avec Gilles-William Strouds, qui était propriétaire pour moitié de l'exploitation de Nontagamion. Le 10 juin 1756, la goélette *La Trinité* fut chargée des marchandises suivantes :

110 Engagement de Michel Fortier, 18 septembre 1743, ANQ-Q, Greffe de G. Boucault de Godefus. Note : Michel Fortier est le beau-frère de Joseph-Michel Cadet. Lors du mariage de Cadet en 1742, Estèbe est présent et se déclare ami du côté des Fortier. Michel Fortier, présent au mariage, a donc rencontré Estèbe. Ce Michel Fortier deviendra un gros négociant de Québec, de 1748 à 1769.

111 Vente des retours de Nontagamion, 10 juin 1756, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet.

- 170 barriques d'huile de loup-marin ;
- 1 150 peaux de loup-marin ;
- 150 livres de plume ;
- 20 livres de duvet ;
- 116 peaux de martre, renard et loutre ;
- 100 livres de castor ;
- 5 quintaux de morue séchée.

Le marchand Gilles-William Strouds accepta la vente qui incluait non seulement la marchandise, mais également la goélette *La Trinité*, et ce, pour un montant qui totalisait 26 000 livres. De ces 26 000 livres, il fallait déduire les salaires des engagés¹¹² :

| | |
|--------------------------|-------------------|
| Olivier Toureau : | 1 460 livres |
| Jean-Baptiste Vallière : | 400 livres |
| Jean Cardinal : | 400 livres |
| Louis Lenous : | 360 livres |
| François Brideau : | <u>480 livres</u> |
| Total : | 3 100 livres |

De ce montant, il fallait également rembourser Joseph-Michel Cadet, marchand boucher du roi, qui avait fourni les avances dont les postes avaient besoin et dont le billet de facturation nous est inconnu¹¹³. Il nous est toutefois possible d'en estimer la valeur puisque nous disposons de plusieurs documents qui attestent que les fournitures, vivres et marchandises des postes de Nontagamion et de Chicataka coûtaient annuellement environ 3 500 livres. En soustrayant les paiements dus aux engagés et à Joseph-Michel Cadet, il reste du montant de 26 000 livres la somme de 19 400 livres. Avant de pouvoir prétendre à un profit, il fallait vendre les produits ramenés du Labrador. Une partie des barriques était destinée aux gens de la colonie. La Nouvelle-France étant un immense territoire et il fallait, avant de calculer un profit net, prévoir le transport intérieur. Un contrat de voiturage de peaux de loup-marin vers Montréal nous indique qu'une somme de 46 livres fut exigée pour rendre en bonne condition 126 peaux de loup-marin. La majorité des produits devant être vendue aux ports de la Rochelle, Louisbourg et des Antilles, il fallait aussi prévoir les coûts de transport océanique. Le

112 Engagements pour Nontagamion, ANQ-Q, Greffe de Simon Sanguinet (1755).

113 *Ibid.*

fret constituait une façon économique de transporter les barriques d'huile. En 1747, François-Etienne Cugnet avait pu charger 130 barriques d'huiles destinées à être vendues à Brest ou à la Rochelle pour la somme de 2 600 livres¹¹⁴.

Si on soustrait des 19 400 livres les coûts de transport intérieur et extérieur (environ 4 000 livres), on peut encore compter sur un bénéfice de 15 400 livres. Compte tenu du fait que les dépenses reliées à la première année d'exploitation peuvent être écartées (cela faisait plus de 23 ans que le poste de Nontagamion était exploité), il s'agit d'un profit qui atteint presque 60 %. Cet argent fut partagé en parts égales entre les deux exploitants des postes de Nontagamion, c'est-à-dire la somme de 7 770 livres pour Gilles-William Strouds et la même pour le corps de créanciers de Jacques Lafontaine de Belcourt. Pour donner une idée de la valeur de cette somme, rappelons que la moyenne de salaire d'un ouvrier spécialisé de la Nouvelle-France était d'environ 600 livres par an¹¹⁵.

Il y eut bien sûr des années où des postes firent des gains bien supérieurs à ceux calculés plus haut. Toutefois, plus les profits étaient élevés, plus les pertes étaient énormes lorsqu'une avarie incontrôlable survenait. Une ou deux mauvaises années consécutives pouvaient réduire à néant la continuité de la concession. C'est la raison pour laquelle l'exemple de la saison 1755-1756 de Nontagamion nous apparaît comme raisonnable et témoigne d'un pourcentage de profit que nous jugeons applicable à l'ensemble des établissements de pêcheries de loup-marin. Cependant, bien que spectaculaires, les profits réalisés dans l'exploitation d'un poste de pêche du Labrador n'étaient en rien comparables à ceux faits dans les postes de traite des Pays d'en Haut qui pouvaient s'élever, eux, à 100 % et parfois même jusqu'à 700 %¹¹⁶. En regard des postes de traite de la mer de l'Ouest, on peut affirmer que les postes du Labrador représentaient un risque beaucoup plus grand en raison des dangers de la navigation. Le pari que comptaient gagner les gens d'affaires de Québec qui s'y étaient engagés relevait d'une bonne connaissance de l'environnement, d'une main-d'œuvre spécialisée, d'une solide capacité à absorber une ou deux mauvaises années, d'une période de paix la plus longue possible et, surtout, d'éléments météorologiques stables et favorables.

114 Marché de voiturage, 16 janvier 1716, ANQ-Q, Greffe de Florent Lacetière ; Hocquart au ministre, 30 octobre 1747, AN, Col., C11A, vol. 88, p. 170.

115 André Côté, Joseph-Michel Cadet, 1719-1781, négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France, Québec, Septentrion, 1998, tableau 17 dans les annexes.

116 Cameron Nish, *Les bourgeois-gentilshommes de la Nouvelle-France (1729-1748)*, Montréal, Fides, 1968, p. 96-97.

Maintenant que nous connaissons l'intérêt des gens d'affaires de Québec pour la pêche au loup-marin, qu'en est-il de l'intérêt du gouvernement pour ce type d'entreprise ? Sur l'échiquier commercial de la colonie, voyons comment se positionne l'exploitation du loup-marin.

Comme on peut le constater dans les résultats du tableau 3, le prix des barriques d'huile fluctuait beaucoup mais se situait à une moyenne d'environ 70 livres par barrique. Les quantités d'huiles ramenées du Labrador étaient, quant à elles, en constante augmentation jusqu'en 1746, année où la guerre a peut-être joué un rôle dans la diminution observée. Les pourcentages obtenus démontrent que la vente de barriques d'huile de loup-marin, à l'intérieur de la colonie, ne représentait qu'entre 8 et 12 % du volume des exportations. À la lumière des résultats observés, on pourrait conclure que les postes du Labrador ne constituaient qu'une part négligeable du volume d'exportations. Toutefois, il faut rappeler que les chiffres ci-haut mentionnés ne concernent que la production de barriques d'huile, et que les 8 à 12 % sont donc des proportions du volume des exportations bien en-deça de la réalité puisqu'ils ne tiennent pas compte des fourrures et du commerce de denrées et de marchandises qui s'effectuaient dans les postes. Nonobstant le fait qu'une proportion de 8 à 12 % s'avère tout de même une part méritant une certaine considération, l'exploitation d'établissements au Labrador avec ses activités de traite, de commerce et de vente de fourrures devint d'un grand intérêt économique pour le gouvernement.

Une autre preuve que les postes du Labrador présentaient un intérêt économique certain est l'arrivée des gens d'affaires de la métropole dans l'exploitation de cette région. Ce phénomène est observable à compter des années 1750. En effet, Gilles Hocquart, qui était intendant de Brest en France durant la dernière décennie du Régime français, s'était fait octroyer les concessions de Saint-Modet et de Mécatina, tandis que Pierre Trottier Desauniers demandait en 1754 une concession près de Phéliepeaux, alors qu'il vivait depuis de nombreuses années en France¹¹⁷.

117 Bail à ferme, 1er avril 1756, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet ; concession de Saint-Modet à Hocquart, 20 juillet 1753, P.-G. Roy, Inventaire de pièces sur la côte de Labrador, vol. I, Québec, 1940-1942, p. 115 ; ministre à Duquesne, 31 mai 1754, P.-G. Roy, op. cit., vol. II, p. 263.

Tableau 3
Volume et prix des barriques d'huile de loup-marin
provenant du Labrador (1720-1747)*

| Année | Prix par barrique | Nombre de barriques | Volume total des barriques (en livres) | Volume total des exportations excluant les lettres de change (en livres) | % (volume des barriques sur volume des exportations) |
|-------|-------------------|---------------------|--|--|--|
| 1720 | 110 | | - | - | - - |
| 1722 | - | 81 | | - | - - |
| 1733 | 80 | 422 | 33820 | 410182 | 8 |
| 1735 | 50 | 883 | 44150 | 815768 | 5 |
| 1736 | 65 | 897 | 58288 | 491240 | 12 |
| 1744 | - | 2218 | | - | - - |
| 1745 | - | 1884 | | - | - - |
| 1746 | 70 | 1508 | 105560 | | - - |
| 1747 | 60 | | - | - | - - |

* Les références des informations contenues dans ce tableau sont à l'Annexe III.

La conquête de la Nouvelle-France par les Anglais en 1760 allait donner une couleur différente à l'exploitation du Labrador. Les documents concernant cette époque nous permettent de constater que l'exploitation des postes ne s'effectua plus sur la base de particuliers s'activant à une entreprise qui leur appartenait. Le modèle de contrôle par monopole s'étendit aux établissements du Labrador comme au reste des pêcheries de la Gaspésie, de la Côte-Nord et du Labrador. Ainsi, la McKenzie, Watson Symburnay Cie acquit le contrôle du poste de Nontagamion et sa façon de procéder pour l'avance des fournitures, des denrées et des marchandises prit l'aspect de celle vécue par les pêcheurs de morue de la Gaspésie et de la Côte-Nord¹¹⁸ : le pêcheur dépendant de la compagnie envers lequel il était endetté ne pouvait vendre à d'autres, même plus offrants, les produits de sa pêche. Les produits que la compagnie lui vendait étaient très chers et les montants que la même compagnie lui versait pour son poisson étaient toujours insuffisants pour rembourser sa dette. Le pêcheur, qui ne réussissait jamais à se sortir de l'impasse que constituait cette forme de crédit, était dans l'obligation de rester attaché à cette compagnie et de vivre pauvrement. De fait, Jacques Lafontaine de

118 Obligation de Lafontaine de Belcourt, 24 novembre 1761, ANQ-Q, Greffe de J.-C. Panet.

Belcourt, détenteur du poste de Nontagamion, décéda dans l'indigence en 1765, à l'âge de 61 ans.

Les établissements de pêche au loup-marin furent somme toute soumis aux mêmes influences que d'autres activités dans la colonie. Le commerce, planche de salut pour les uns, avatar pour les autres, déjoua presque toutes les mesures de contrôle mises sur pied par l'État. Les guerres, si elles ralentirent et réduisirent les possibilités de profit, n'anéantirent cependant pas les entreprises de pêche au loup-marin, comme ce fut le cas pour les pêcheries sédentaires de morue au Labrador. Elles soumièrent les exploitants à développer des moyens de protéger leurs établissements et à rivaliser d'imagination pour continuer d'exploiter leurs entreprises marchandes. Le bilan financier que nous avons pu dresser révèle une balance qui fut certes plus souvent qu'autrement positive. La production reliée à l'exploitation du loup-marin permettait à plusieurs personnes, directement ou indirectement, de gagner leur vie ainsi que celle de leur famille. Dans ce contexte, l'État pouvait prétendre à des retombées plus qu'intéressantes pour sa colonie, non sans regretter que la pêche ne présente pas autant de vertus que l'agriculture.

CONCLUSION

Le sujet de notre recherche a servi de prétexte pour l'étude du développement socio-économique de la colonie au XVIII^e siècle. Connaître le fonctionnement des pêcheries de loup-marin du Labrador nous a permis de jeter un éclairage sur un aspect méconnu de l'économie de la Nouvelle-France et de saisir, dans un espace-temps donné, tous les rouages qui régissaient un système à double niveau : l'un commercial, l'autre politique.

Le Labrador est une région qu'on qualifie d'hostile. Pour mieux comprendre l'attrait qu'il pouvait représenter, il nous apparaissait important de décrire l'environnement dans lequel ont vécu les acteurs faisant l'objet de notre recherche. Le Labrador est certes une région au climat froid et marqué par les rigueurs d'un long hiver, mais ses richesses fauniques et halieutiques attirèrent plusieurs groupes humains, dont les Inuits et les Amérindiens de plusieurs nations, les pêcheurs européens, puis les Canadiens.

L'étude nous également a permis d'en apprendre un peu plus sur l'intérêt porté par le gouvernement royal sur le développement du Labrador. Les pêcheries s'inscrivaient dans un mouvement économique et stratégique qui offraient l'avantage d'apporter des devises étrangères dans un pays qui en avait besoin, de faire vivre une main-d'œuvre qui autrement se serait retrouvée sans emploi et, du même coup, de se constituer, avec ces travailleurs de la mer, une réserve militaire navale prête à intervenir en cas de guerre.

Les premiers Canadiens à s'approprier les ressources du Labrador furent des hommes dotés d'une grande détermination. Leur témérité et leur savoir-faire ont permis de surmonter un obstacle qui freinait le développement des pêcheries françaises et canadiennes depuis l'époque des découvertes : la crainte des Inuits. Des personnes comme François Bissot et Augustin Legardeur de Courtemanche peuvent être considérés, à juste titre, comme les pionniers canadiens de l'exploitation du Labrador. Sans oublier les épouses de ces hommes qui, après leur décès, prirent le relais d'une entreprise dont le fonctionnement tenait carrément de l'aventure.

Une colonie en plein essor commercial, dont les principaux acteurs désiraient diversifier leur économie, une région riche en ressources naturelles, voilà en substance les raisons qui motivèrent les gens d'affaires de Québec à s'intéresser au Labrador. Ils ne ménagèrent aucun effort en vue d'exploiter la principale ressource, le loup-marin. Les phoques fournissaient l'huile précieuse pour ses qualités de combustible dans les lampes et la peau avec laquelle on fabriquait des chaussures, des vêtements et des dessus de meuble. N'eut été de la production tirée de la seule ressource du loup-marin, il y a fort à parier que les entrepreneurs du Labrador n'auraient pas déployé autant d'efforts. La possibilité de faire des revenus supplémentaires grâce à la traite et au commerce avec les groupes d'humains qui vivaient ou fréquentaient la côte faisait certainement partie des motivations à exploiter un établissement de pêche au Labrador.

Les efforts consentis pour acquérir une concession au Labrador, dont les nombreuses lettres de sollicitations auprès du roi, furent l'indice qui marqua le point de départ de cette recherche. L'obtention d'une concession ne fut pas le seul obstacle à surmonter. Il fallait ensuite rassembler les capitaux, former les associations d'affaires, s'assurer du service d'experts, recruter le personnel, faire face aux risques de la navigation et espérer que les éléments météorologiques soient favorables. Et encore, fallait-il que les puissances qui gouvernaient ce monde décident de prolonger une période de paix constamment menacée et que les Autochtones demeurent fidèles au poste auquel ils étaient attachés. Enfin, puisqu'il est utopique de croire que tous ces facteurs puissent coexister sans aléas année après année, les entrepreneurs de pêcheries de loup-marin se devaient d'être capables d'absorber une ou deux mauvaises saisons consécutives sans risque de faire banqueroute.

Le malheur de la faillite qui frappa certains hommes d'affaires œuvrant au Labrador nous a permis d'en apprendre un peu plus sur les relations qu'entretenaient les marchands et négociants entre eux. Par la façon de rembourser leurs dettes, nous savons que ces personnes tissaient des liens de confiance étroits les uns envers les autres ; que le crédit était fondé sur la possibilité de relancer l'entreprise ainsi que sur la notoriété de l'homme d'affaires qui avait intérêt à combiner un rôle d'officier civil ou militaire avec des activités de commerce. À ce compte, tout fut mis en œuvre pour que se perpétuent les entreprises du Labrador. L'argent liquide étant très rare, les gens prenaient des arrangements qui, à bien des égards, avaient l'aspect du troc et mettaient parfois les créanciers dans l'obligation de devenir, bien malgré eux, des entrepreneurs de pêcheries de loup-marin.

L'étude des pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France nous a aussi offert la possibilité d'en connaître davantage sur les marqueurs qui firent d'une société coloniale et infériorisée à la métropole un peuple au nationalisme embryonnaire mais bien présent. Les Canadiens avaient fait de l'exploitation des loups-marins au Labrador une activité commerciale qui leur était propre. Ils s'associaient avec des hommes d'affaires qui vivaient dans la même ville qu'eux, allant même jusqu'à former des alliances matrimoniales qui pouvaient favoriser la rétention des ressources financières à l'intérieur du cercle social qui évoluait autour d'un point commun, l'exploitation des postes du Labrador. Ils s'approvisionnaient en fournitures, denrées et marchandises dans les magasins de leurs confrères de Québec, recrutaient des engagés nés en colonie et invoquaient leurs origines coloniales pour soutirer des autorités métropolitaines des subsides et avantages particuliers.

Finalement, nous avons appris que les pêcheries de loup-marin rapportaient des bénéfices moindres que les postes de traite des fourrures de la Mer de l'Ouest et des Pays-d'en-Haut, mais que la marge de profit dégagée pour les barriques d'huile méritait l'intérêt que lui ont prêté les gens d'affaires. Et si l'intendant Bigot dénonçait sa pratique parce qu'elle détournait les habitants de la Nouvelle-France de la véritable mission du colon, soit l'agriculture, il ne tenait certainement pas compte de tous les gens sans terres qui, dans la pêche à la morue ou au loup-marin, ont pu trouver une source de revenus qui leur permit de rester en colonie et de faire vivre leur famille honorablement.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

A) Sources canadiennes

Archives nationales du Québec, Bureau central de Québec (ANQ).

Pouvoirs judiciaires :

1. Conseil supérieur, *Jugements et délibérations*.
NF 11. Pièces du 23 mai 1733 au 24 juillet 1758.
2. Prévôté de Québec, pièces détachées.
NF 20. Pièces du 15 décembre 1730 au 13 mai 1758.
3. Ordonnances des intendants de la Nouvelle-France.
NF 11. Pièces du 6 mai 1702 au 25 mai 1756.
4. Archives de l'Amirauté de Québec.
NF 18. Pièces du 26 juin 1748 au 8 juin 1754.

Archives notariales (Greffes de notaires)

| Nom des notaires | Dates extrêmes |
|---------------------------------|----------------|
| Barbel, Jacques | 1703-1740 |
| Barolet, Claude | 1731-1761 |
| Boisseau, Nicolas | 1731-1744 |
| Boucault de Godefus, Gilbert | 1736-1756 |
| Chambalon, Louis | 1692-1716 |
| Decharnay, Jean-Baptiste | 1756-1759 |
| Dubreuil, Jules-Étienne | 1708-1739 |
| Dulaurent, Christophe-Hilarion | 1734-1759 |
| Genaple, François | 1682-1709 |
| Hiché, Henri | 1725-1736 |
| La Cetière, Florent | 1702-1728 |
| Lamorille-Lemaître, François | 1761-1766 |
| Lanouiller des Granges, Nicolas | 1748-1760 |
| Latour, Jean de | 1736-1741 |
| Lepailleur, Michel-Laferté | 1700-1702 |
| Louet, Claude | 1739-1767 |
| Panet, Jean-Claude | 1744-1775 |
| Pinguet, Jacques | 1726-1748 |
| Pinguet, Nicolas | 1749-1751 |
| Rageot, François | 1709-1753 |
| Rivet, Pierre | 1707-1719 |
| Saillant, Antoine-Jean | 1749-1776 |
| Sanguinet, Simon | 1748-1770 |

B) Sources françaises

Archives nationales, Paris, *Fonds des colonies*.

Série B : *Lettres envoyées* (1743-1760), vol. 76 à 111.
 Série C11A : *Correspondance générale, Canada, 1700-1763* ; vol. 18 à 126.
 Série C11E : *Des limites et des postes* (1665-1756) ; vol. 13.
 Série E : *Dossiers personnels* ; cartons 164-246.

SOURCES IMPRIMÉES

[Boucault, Nicolas-Gaspard]. « État présent du Canada, dressé sur nombre de mémoires et connaissances acquises sur les lieux ». *RAPQ*, 1920-1921 : 11-50.

Charlevoix, Pierre F-X. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, tome 1*. Montréal, Élysée, 1976, (réimpression de 1744).

« Correspondance du commandant du Labrador », *RAPQ*, 1922-1923 : 356-406.

« Mémoire du Canada ». *RAPQ*, 1924-1925 : 94-98.

« Recensement de la ville de Québec, en 1744 ». *RAPQ*, 1939-1940 : 1-254.

Roy, P.-G. *Inventaire de pièces sur la côte de Labrador conservées aux archives de la province de Québec*. Québec, 1940-1942. 2 vol.

SOURCES ICONOGRAPHIQUES

Kedl, Eugen et Lambert, Serge. *La Côte-Nord*. Sainte-Foy, Éditions GID, Publications du Québec, 1997, p. 20, 49, 115.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE, OUVRAGES DE RÉFÉRENCES ET OUTILS DE TRAVAIL

Bosher, J.-F. *Négociants et navires de commerce avec le Canada de 1660 à 1760 : dictionnaire biographique*, Ottawa, Service canadien des Parcs-Environnement Canada, 1992, 222 p.

Bourdé, Guy, Martin, Hervé. *Les écoles historiques*. Paris, Seuil, 1983, 341 p.

Dechêne, Louise. « Coup d'œil sur l'historiographie de la Nouvelle-France ». *Études canadiennes*, Centre d'études canadiennes à Bordeaux, Centre d'études et de recherches nord-américaine et canadiennes, Lille III, 1977, n° 3, p. 45-57.

Dictionnaire biographique du Canada, I à IV. Québec, Presses de l'Université de Laval, 1966-1983.

Hébert, Léo-Paul. *Le troisième registre de Tadoussac : Miscellaneorum Liber*. Montréal, Presse de l'Université du Québec, 1976, 340 p.

- Jetté, René. *Dictionnaire généalogique des familles du Québec des origines à 1730*. PDRH, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1983.
- Lafortune, Hélène et Normand, Robert, *Parchemin : banque de données notariales du Québec ancien (1635-1885)*, Montréal : Société de recherche historique Archiv-Histo, Archives nationales du Québec et Chambre des notaires, 1986- .
- Larouche, Léonidas. *Le second registre de Tadoussac, 1668-1700*. Montréal, Presse de l'Université du Québec, 1972, 214 p.
- Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France 1717-1760*. Vol 1, 2 et 3, Beauceville, l'Éclaireur, 1919.
- Roy, Pierre-Georges. *Inventaire des jugements et délibérations du Conseil Supérieur de la Nouvelle-France, 1717-1760*. Vol. 2, 4, 5 et 6, Beauceville, l'Éclaireur, 1919.
- Tanguay, Cyprien. *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*. Québec, Eusèbe Sénécal, 1871-1890, 7 volumes.
- Trudel, Marcel. *Atlas de la Nouvelle-France*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1973. 219 p.
- Zoltvany, Yves. « Esquisse de la coutume de Paris ». *RHAF*, vol. 25, n° 3, 1971, p. 365-384.

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Braudel, Fernand. *Civilisation matérielle économie et capitalisme (XVe-XVIIIe siècle)*. Paris, Colin, 1986, 3 volumes. Tome 1.
- Frégault, Guy. *La civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*. Montréal, Fides, 1969, 231 p.
- Hamelin, Jean. *Économie et société en Nouvelle-France*. Québec, PUL, 3e édition, 1970, 137 p.
- Lahaise, Robert, Vallerand, Noël. *La Nouvelle-France*. Outremont, Lanctôt Éditeur, 1999, 333 p.
- Lunn, Alice, Jean E. *Développement économique de la Nouvelle-France. 1713-1760*. Thèse de 1942, publiée à Montréal aux PUM en 1986, 348 p.
- Trudel, Marcel. *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, 323 p.

ÉTUDES SPÉCIALISÉES

- Bélangier, René. *De la pointe de tous les diables au Cap Grince-dents, toponymie historique et actuelle de la Côte-Nord*. Québec, Bélisle, 1973, 165 p.
- Blanchard, Raoul. *L'Est du Canada français*. Montréal, Beauchemin Ltée, publication de l'Institut scientifique franco-canadien, 1935, 257 p.
- Braudel, Fernand. *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. Paris, Colin, 1966, 3 volumes.
- Brière, Jean-François. *La pêche en Amérique du Nord au XVIII^e siècle*. Montréal, Fides, 1990, 270 p.
- Byais, Pierre. *Les marges de l'oecoumène dans l'Est du Canada*. Québec, PUL, 1964, 256 p.
- Bruet, Edmond. *Le Labrador et le Nouveau-Québec*. Paris, Payot, 1949, 346 p.
- Candow, James E. *Des phoques et des hommes : histoire de la chasse au phoque à Terre-Neuve*. Ottawa, Lieux historiques et des parcs nationaux, Services canadiens des parcs, Environnement Canada, 1989, 109 p.
- Cartier, Jacques. *Voyage en Nouvelle-France*. Texte remis en français moderne par Robert Lahaise et Marie Couturier avec introduction et notes, Québec, Éditions Hurtubise HMH, 158 p.
- Chantraine, Pol. *La grande mouvée : l'histoire des phoques et des hommes dans le golfe du Saint-Laurent*. Saint-Lambert, Héritage Plus, 1980, 293 p.
- Charbonneau, Paul. *Contre vents et marées, l'histoire des francophones de Terre-Neuve et du Labrador*. Moncton, Éditions de l'Acadie, 1992, 119 p.
- Côté, André. *Joseph-Michel Cadet, 1719-1781, négociant et munitionnaire du roi en Nouvelle-France*. Sillery, Septentrion, 1998, 400 p.
- Dechêne, Louise. *Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français*. Montréal, Boréal, 1994, 283 p.
- Delanglez, Jean. *Louis Jolliet : vie et voyages (1645-1700)*. Montréal, Éditions Granger, publié par l'Institut d'Histoire de l'Amérique française, 1950, 436 p.
- Frégault, Guy. *François Bigot, administrateur français*. [Montréal], Les études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, 442 p.
- Frenette, Pierre et al. *Histoire de la Côte-Nord*. Collection Les régions du Québec, Québec, Les Éditions de l'IQRC, Presse de l'Université de Laval, 1996, 667 p.
- Goubert, Pierre. *Familles marchandes sous l'Ancien Régime. Les Danse et les Motte de Beauvais*. Paris, SEVPEN, 1959, 192 p.

- Harris, Henry. *Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins, 1497-1501-1769*. Ridgewood, Éditions The Gregg, 1968, 416 p.
- La Morandière, Charles de. *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale des origines à 1789*. Paris, Maisonneuve et Larose, 1962, 3 volumes.
- Lepage, André. *Histoire de la pêche au loup-marin sur la Basse-Côte-Nord du golfe Saint-Laurent*. Municipalité de la Côte-Nord-du-golfe-Saint-Laurent, 1984, 163 p.
- Mathieu, Jacques. *La construction navale à Québec (1739-1759)*. Collection Cahiers d'Histoire, no 23, Québec, Société historique de Québec, 1971, 111 p.
- Mathieu, Jacques. *Le commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII^e siècle*. Collection Fleur de Lys, Montréal, Fides, 1981, 276 p.
- Nish, Cameron. *François-Étienne Cugnet, 1719-1751 : entrepreneur et entreprises en Nouvelle-France*. Montréal, Fides, 1975, 185 p.
- Nish, Cameron. *Les bourgeois gentilshommes de la Nouvelle-France, (1729-1748)*. Montréal, Fides, 202 p.
- Parent, Raynald. *Histoire des Amérindiens du Saint-Maurice jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760*. Tomes 1, 2 et 3, Éditions s.l : s., 1985, 992 p.
- Rochet, Edgar. *Notes sur la Côte-Nord du Saint-Laurent et le Labrador canadien*. Québec, Imprimerie Le soleil, 1926, 130 p.
- Rouillard, Eugène. *La Côte-Nord du Saint-Laurent et le Labrador canadien*. Québec, Laflamme et Proulx, 1908, 188 p.

ARTICLES

- Asselin, Donald. « L'épopée de la chasse au loup-marin ». *Revue d'histoire de la Côte-Nord*, vol. 9, juin 1988, p. 41-42.
- Beaucage, Pierre. « Technologie de la pêche au loup-marin sur la côte nord du Saint-Laurent ». *L'Homme/Revue française d'anthropologie*, vol. 8, n° 3, 1968, p. 93-125.
- Brière, Jean-François. « Pêche et politique à Terre-Neuve au XVIII^e siècle : la France véritable gagnante du traité d'Utrecht ? » *Canadian Historical Review*, vol LXIV, n° 2, 1983, p. 168-187.
- Charest, Paul. « Mode d'exploitation des ressources marines et processus d'adaptation sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent ». *Traditions maritimes au Québec*, publication produite par la Direction générale des publications gouvernementales, B.N.Q., 1985, p. 245-262.
- Clermont, N. « Les Inuits du Labrador méridional avant Cartwright ». *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, nos 1-2, 1980, p. 147-164.

- Kupp, Jan, Hart, Simon. « La présence des Hollandais dans le détroit de Davis et au Labrador aux XVII^e et XVIII^e siècles ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. VI, n° 1, 1976, p. 13-20.
- Langlois, Janick. « Fabien Langlois : un pêcheur de la Côte-Nord ». *Saguenayensia*, vol. 36, n° 3, 1994, p. 36-39.
- Leclerc, Georges. « Sur la Côte-Nord, postes de pêche et de chasse et havres ». *Bulletin de la société de géographie de Québec*, vol. 5, n° 4, 1911, p. 262-270.
- Lepage, André. « Une transition technique, les pêches au loup-marin sur la côte du Labrador depuis le début du XVIII^e siècle ». *Anthropologie et Société*, vol. 13, n° 2, 1989, p. 55-78.
- Mailhot, José. « À moins d'être son esquimau, on est toujours l'esquimau de quelqu'un ». *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XIII, n° 2, 1983, p. 85-97.
- Mailhot, José, Simard, J.-P., Vincent, S. « On est toujours l'Esquimau de quelqu'un ». *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, nos 1-2, 1980, p. 59-97.
- Martijn, C.-A. « La présence inuite sur la côte nord du golfe Saint-Laurent à l'époque historique ». *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, nos 1-2, 1980, p. 105-122.
- Miquelon, Dale. « Havy and Lefebvre of Québec : a case study of metropolitan participation in Canada trade, 1730-1760 ». *Canadian Historical Review*, vol. 56, 1975, p. 1-24.
- Niellon, Françoise. « Recherches archéologiques sur l'exploitation côtière du loup-marin en Basse-Côte-Nord aux XVIII^e et XIX^e siècles ». *Traditions maritimes au Québec*, Publication produite par la Direction générale des publications gouvernementales, B.N.Q., 1985, p. 228-244.
- Plamondon, Liliane. « Une femme d'affaires en Nouvelle-France : Marie-Anne Barbel, veuve Fornel ». *RHAF*, vol. 31, n° 2, (septembre 1977) : p. 165-186.
- Trudel, François. « Les relations entre les Français et les Inuits au Labrador méridional (1660-1760) ». *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, nos 1-2, 1980, p. 135-144.
- Trudel, François. « Les Inuits du Labrador méridional face à l'exploitation canadienne et française des pêcheries (1700-1760) ». *RHAF*, vol. 31, n° 4, mars 1978, p. 481-499.

THÈSES

- Benoît, Réal-Pierre. *Les sites des villages et des hameaux de la Basse-Côte-Nord : physiographie et implantation humaine*. Mémoire de BA spécialisé en géographie, département de géographie, Éditions de l'Université de Sherbrooke, septembre 1973, 111 p.

- Gagnon, Yves. *Monographie de la Côte-Nord du Bas-Saint-Laurent*. Québec, publié par l'École de commerce de l'Université Laval pour l'obtention de la maîtrise en sciences commerciales, 1948, 177 p.
- Goux, Anne-Sophie. *Un négociant au XVIII^e siècle, Jean Taché*. Mémoire de maîtrise de l'Université Laval, 1994, 139 p.
- Larouche, Jeannette. *Fleury de la Gorgendière, 1676-1755, négociant de Québec*. Thèse de maîtrise, Québec, Université Laval, 1983, 155 p.
- Paquet, Lucie. *Pêcheurs du Saint-Laurent, 1713-1763 : les engagés à Québec pour la région de la rive sud du fleuve et du golfe*. Mémoire de maîtrise ès arts de l'Université Laval, 1986, 134 p.

ANNEXE I

Au sujet de l'origine des Esquimaux*

Nous disposons de plusieurs mémoires descriptifs des indigènes du Labrador. Ils ont été rédigés entre les années 1704 et 1722 et sont, pour la grande majorité, anonymes, écrits fort probablement par Augustin Legardeur de Courtemanche, ses missionnaires ou ses secrétaires, ou encore par Henri-Louis Deschamps de Boishébert nommé par le roi en 1713 pour dresser un relevé topographique des côtes du Labrador. Par les mémoires des contemporains, nous sommes à même d'apprendre des choses étonnantes au sujet des Esquimaux. En 1715, on estime leur nombre à 30 000, un chiffre suspect puisqu'on confondait souvent les autres ethnies amérindiennes avec les Inuits. Avant que les Canadiens n'occupent la côte du Labrador à l'année longue, la présence européenne attira les Esquimaux, qui s'emparaient de leurs biens durant leur absence. La notion de propriété privée n'existant pas dans leur mentalité, ils ne posaient pas ces gestes dans le but de causer des ennuis aux Blancs. Et même si les récits historiques rapportent quelques conflits violents entre les Blancs et les Esquimaux, les relations étaient nécessairement bonnes ou du moins, marquées par l'absence d'ennuis. Gaspiller des énergies dans des guerres incessantes aurait nui au bon déroulement des activités économiques des deux groupes. Les échanges limités consistaient principalement en huile et peaux de loups-marins, des fanons de baleine, parfois des loups-cerviers, martres et renards. La traite ne revêtait pas beaucoup d'importance pour eux, puisqu'ils préféraient puiser leur subsistance dans la nature plutôt que dans le commerce avec les Blancs. Dans ces circonstances, les échanges prenaient l'aspect d'offrandes dont le but était sans aucun doute de conclure une sorte de marché garantissant la paix.

Les mémorialistes, remarquent aussi que contrairement à d'autres peuplades amérindiennes qui n'en ont pas, les Esquimaux ont de la barbe, un privilège *divin* normalement dévolu aux Européens. Cette observation les amène à se questionner sur l'origine des Esquimaux. On attribue la présence de leur barbe au fait qu'ils devaient bien avoir dans leur lignée d'ancêtres, des Européens. On croit même que les Esquimaux descendent des Danois :

Ils ont de la barbe et sont bons forgerons, ce qui laisse croire qu'ils tirent leur origine des Islandais ou des Norvégiens ou bien de la colonie que les Danois avaient en Groenland il y a environ 300 ans, laquelle on ne sait ce qu'elle est advenue. Je crois que cette colonie ne recevant ni vaisseaux, ni secours du Danemark dont elle ne pouvait se passer dans un pays aussi mauvais que le Groenland, hommes et femmes ont tenté de repasser au Danemark dans de méchantes embarcations basques et chaloupes qui par le temps ou les courants furent jetées sur les côtes de Labrador. Toutes les manières des Esquimaux, le bon air et la propreté de leurs femmes prouvent cette vérité.

* Extrait tiré du mémoire concernant le Labrador, 1715, auteur inconnu, AN, Col., C11A, vol. 123, p. 19-23.

ANNEXE II

La navigation marchande durant la guerre

Les bateaux chargés de barriques d'huile ont beaucoup de chance quand ils réussissent à traverser l'océan jusqu'en France. Ils peuvent à tout moment rencontrer des corsaires anglais qui croisent tout particulièrement dans le golfe Saint-Laurent. Selon les écrits de Pierre Trottier Desauniers, les navires français sont fort mal protégés. Les navires escortes n'accompagnent pas les navires commerciaux jusqu'à leur destination finale. Ils restent à Louisbourg et n'en sortent pas ou encore, ils tentent de capturer les corsaires anglais, ce qui leur rapporte de l'argent. Le golfe du Saint-Laurent devient de ce fait, une zone à risque, dont les bateaux en partance de Québec ont grand peine à franchir. Desauniers suggère au ministre d'ajouter quatre frégates armées de 30 canons pour escorter les transporteurs commerciaux. Il souhaite que ces frégates soient préférablement originaires de Saint-Malo puisque les marchands de cette ville ont des intérêts particuliers reliés aux pêcheries de morue et seront plus motivés à défendre la région du Labrador et du golfe Saint-Laurent¹¹⁹.

À la vérité, les navires ennemis s'attaquaient aux bâtiments de mer canadiens moins pour s'emparer des cargaisons qui étaient en général de faible valeur, que pour s'approprier les agrès, mâts, ainsi que des hommes de métier tels les charpentiers, tonneliers et pilotes. Une fois faits prisonniers, les capitaines de bateau à destination du Labrador ainsi que les engagés faisaient d'excellents pilotes qui pouvaient fournir aux Anglais des renseignements de premier ordre pour la navigation dans le fleuve Saint-Laurent. Ce sont de tels capitaines qui durent, bien malgré eux, conduire la grosse armada anglaise en direction de Québec, au printemps de 1759.

119 Desauniers à Maurepas, 30 octobre 1744, AN, Col., C11A, vol. 82, p. 338-343.

ANNEXE III

Références du tableau 3

- 1720 : Vaudreuil et Bégon au ministre, 6 novembre 1720, AN, Col., C11A, vol. 121, p. 82.
- 1722 : État des marchandises de la colonie, Vaudreuil et Bégon au Conseil du roi, 19 janvier 1722, AN, Col., C11A.
- 1733 : Vaudreuil et Bégon au ministre, AN, Col., C11A, vol. 122, p. 116.
- 1735 : « Extrait des denrées et pelleteries sorties du Canada et lettres de change en retour des marchandises ramenées de France en ladite année 1735 », Hocquart au ministre, 18 octobre 1736, AN, Col., C11A, vol. 122, p. 125.
- 1736 : « Extrait des denrées et pelleteries sorties du Canada et lettres de change en retour des marchandises ramenées de France en la dite année 1736 », Hocquart au ministre, 30 septembre 1737, AN, Col. C11A, vol. 122, p. 146
- 1744 : Jean Hamelin, *Économie et société en Nouvelle-France*, Québec, PUL, 1970, p. 33.
- 1745 : Hocquart au ministre, 8 octobre 1745, AN, Col. C11A, vol. 81, p. 262-263.
- 1746 : Hocquart au ministre, 18 septembre 1746, AN, Col. C11A, vol. 85, p. 312.
- 1747 : Hocquart au ministre, 2 octobre 1747, AN, Col., C11A, vol. 88, p. 46.

